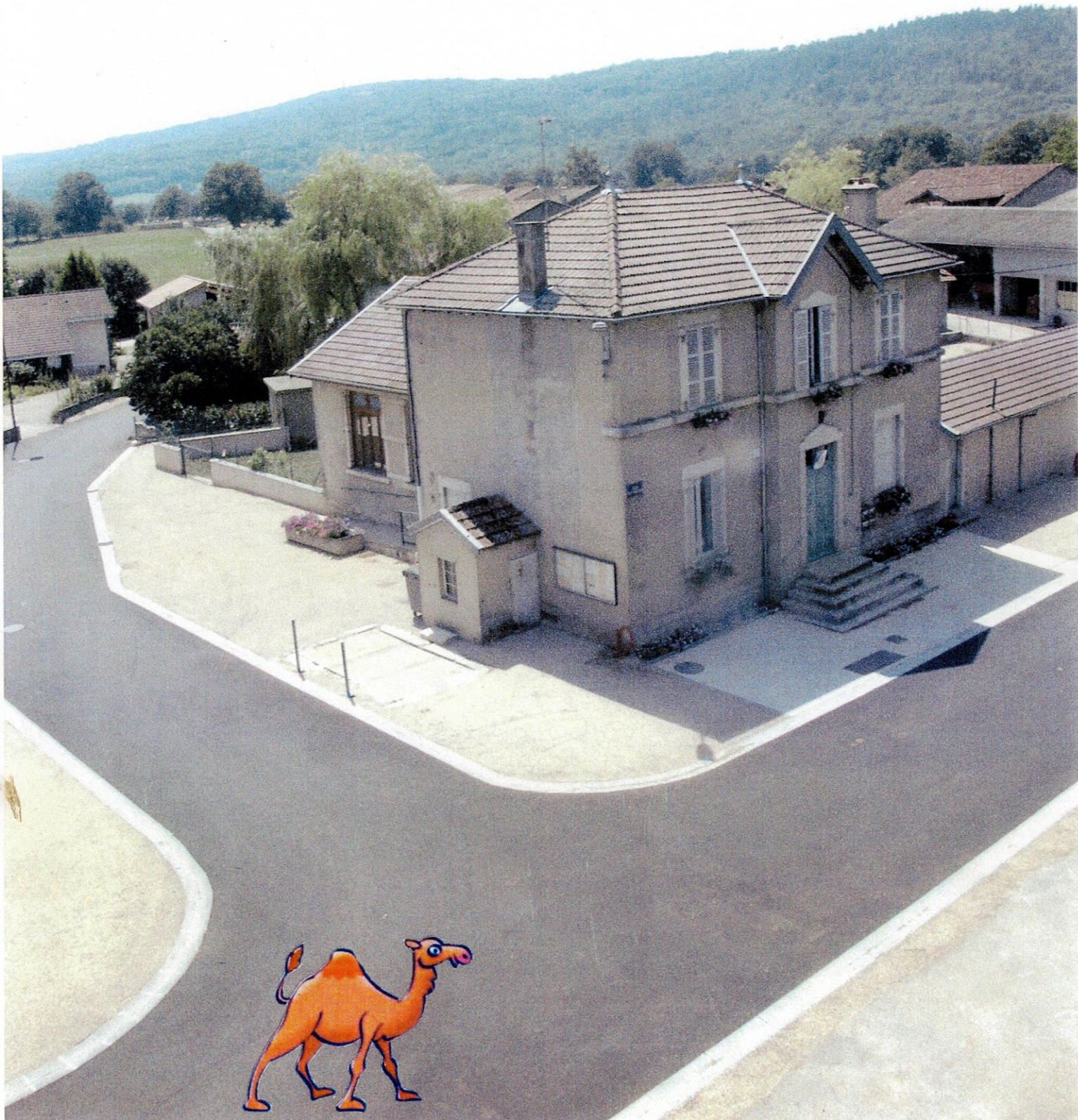


N°18 FEVRIER 2007

LE DROMADAIRE

Bulletin municipal de Drom





LE MOT DU MAIRE

Cette année 2006 s'annonçait plutôt modeste, en terme d'activité municipale ; mais, finalement, ce sera un bon millésime dans les annales de notre collectivité, avec deux évènements phares.

Un premier dossier a ainsi été dopé avec l'obtention inespérée d'une aide européenne : son annonce a permis de reconsidérer un projet qui se prévoyait minimalisé ; la première tranche des travaux d'aménagement « urbain » a alors donné un attrait nouveau à notre **cœur de village** tout en améliorant les conditions de sécurité routière de ce secteur.

Puis, en fin d'année, Drom était à l'honneur dans les plus hautes instances de la République, dans la presse locale et la presse spécialisée nationale, en étant **lauréate 2006 des Rubans du Développement Durable**, et plus petite collectivité détentrice de ce trophée depuis sa création, aux côtés de villes, métropoles, départements ou régions. Cause première et conséquence directe de la réalisation ayant motivé cette distinction : notre école, dont la présence en milieu rural est la première réussite en terme de développement durable.

Mais, entre les deux, 2006 a aussi connu d'autres activités : la rénovation de la salle des fêtes, améliorée et remise aux normes, le changement de la chaufferie de la mairie / école, l'amélioration de la station d'épuration ainsi que la réflexion sur la dénomination des voies, pour ne citer que les principaux.

La réorganisation des échéances électorales nous confie la gestion communale pour une année de plus ; il est prévu de l'employer pour peaufiner le travail commencé avec des opérations moins ambitieuses, mais aussi nécessaires, de petits aménagements dans les équipements publics, et aussi une intervention sur la toiture de l'église (reportée pour les questions d'incertitudes budgétaires liées au projet du cœur de village), une autre sur le hangar communal. L'opération la plus novatrice sera incontestablement celle de la **dénomination des voies** . . . mais je n'en dis pas plus : dans ses dernières pages, votre *Dromadaire* vous a préparé un dossier complet sur ce projet !

En vous laissant découvrir cette 18^{ème} édition de votre bulletin, je souhaite à chacun de traverser 2007 dans les meilleures conditions.

Daniel BROCHIER

ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

BATIMENTS	Changement de la chaufferie de la mairie/école ; réfection et mise aux normes de la salle des fêtes ; reprise des évacuations du logement de la mairie
AMENAGEMENTS	Cœur de village : réalisation du quartier de la mairie Signalétique : étude et choix pour la dénomination des voies de Drom Amélioration éclairage public
CHEMINS ET VOIRIE	Réfection en enrobé de la deuxième partie de la route du réservoir (VC3 du carrefour). Réfection du 2 ^{ème} mur de soutènement de la route des Conches (sous la grotte), enrochement refait, réparations diverses à l'émulsion (point à temps). Elagage et déneigement des chemins communaux.
PATRIMOINE	Restauration et mise en valeur du Campanile ; mise en valeur du monument aux morts. Dossier Natura 2000
BOIS	Délivrance de coupes de bois d'affouage N°10 en forêt de Javernaz (10 affouagistes) pour 3 ans : exploitation des buis et pose de jalons pour délimitation des parcelles.
INTER-COMMUNALITE	Suivi et participation aux travaux des syndicats Bourg Bresse Revermont (Schéma de Cohérence Territoriale), Organom (gestion des déchets) et Cap3B (pour le contrat de développement Rhône-Alpes : CDRA »), à ceux de l'A.T.R./C.P.I.E (association touristique du Revermont – Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) pour la réactualisation de la Charte du Revermont.
ASSAINISSEMENT	Amélioration de la station d'épuration
ECOLE	Manceuvre de pompiers, étude possibilité de transports pour la maternelle.
EQUIPEMENT	Amélioration bureautique mairie et école
CIMETIERE	Demande de devis pour création d'un jardin des urnes. Demande de devis pour aménagement ancienne case de stockage déchets
COMMUNICATION	Réalisation du <i>Dromadaire</i> N° 17 et des <i>Petit Dromadaire</i> N° 52 à 62
C.C.A.S.	Vente de brioches pour l'ADAPEI et repas (ou colis) des anciens.
DIVERS	Suivi du chantier de réfection de la ligne électrique Génissiat-Fleyriat ; organisation des cérémonies des 08 mai et 11 novembre, participation à l'exposition « Une classe très unique », à l'opération « Du rose plein les yeux », à la promotion du Revermon'tour 01 ; participation au congrès des Maires de France ; accueil des assemblées générales de la FNACA (Anciens combattants d'Algérie), de Habitat et Développement, des rencontres de l'Union Régionales des CPIE ; accueil de manifestations sportives (rassemblement pédestre ATR, rallye du Suran); illuminations.

Travaux en cours

Nettoyage site des Conches (zone Natura 2000), station d'épuration, dénomination des rues, réfection de l'église (toiture sacristie, charpente clocher, zinguerie), aménagement du cimetière, petits aménagements village et école, informatique mairie, plan de zonage, projet terrain de loisirs, enfouissement des réseaux aériens, arrosage automatique.

LE DROMADAIRE



Directeur de publication : Daniel BROCHIER, Maire
Rédaction, conception, réalisation : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX,
Martine BONNET (commission information). Marie Thérèse GENIN (relecture)
Impression : A.G.L.C.A., Bourg-en-Bresse

INFORMATIONS PRATIQUES

ADMINISTRATIONS

- La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.
 - ◆ Mairie :04.74.30.67.48
 - ◆ Mairie : e-mail.....mairie.drom@wanadoo.fr
 - ◆ Daniel BROCHIER, Maire :.....04.74.30.62.53
 - ◆ Yves GUILLEMOT, adjoint :.....04.74.30.69.22
 - ◆ Jean-Pierre BLONDEAU, adjoint :04.74.30.65.12

- **Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont** :
 - Tél : 04.74.42.38.40 Fax : 04.74.51.37.14
- **Perception** : Bourg-Banlieue : 04.74.30.65.30
- **Gendarmerie** : 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers** : 18 Drom : Caporal Chef Larruat Bernard : 04.74.30.62.06
- **S.A.M.U** : 15
- **Centre Antipoison** : 04.78.54.14.14
- **Réseau d'eau** : Lyonnaise des Eaux :
 - ◆ Service clientèle : 0 810 479 479, Urgences 24 H/24 : 0 810 779 779
- **E.D.F.** : 0 810 333 001(sécurité, dépannage), 0810 050 333 (informations, conseils)
- **Animaux trouvés** : SPA de Dompierre sur Veyle : 04.74.38.71.72 (24h/24 - 7 jours/7)
- **Centre médico-social**, le Pré de la Cour 01370 MEILLONNAS : 04 74 47 13 00
 - ◆ Puéricultrice : Marie-France Deshautel le mardi de 9 H à 12 H
 - ◆ Conseillère en économie sociale et familiale : Sonia Morandat sur rendez-vous
 - ◆ Assistant social : Arsène Ventura sur rendez-vous
- **Conciliateur : litiges entre particuliers**
 - ◆ Mr Claude Igonenc : permanences les lundis après-midi à La Maison de la Justice, 34 cours de Verdun à Bourg-en Bresse : 04.74.14.01.40
- **Médiateur : litiges avec l'administration**
 - ◆ Mr Jean-Jacques Lachassagne : 04.74.32.30.45
- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 H.
- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 6/7 H.



CULTURE ET SPORT

La bibliothèque propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H 30 à 18 H 30 à la Salle de Réunions.

Le cinéma : projection le lundi soir, une semaine sur trois.

Les séances de la **Gymnastique Volontaire** ont lieu tous les mercredis d'Octobre à Juin à la Salle des Fêtes de 20 H 30 à 21 H 30.

Correspondant de Presse : Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) Voix de l'Ain.

Culte : Messe le dimanche à 10 H 15 à l'église de Villereversure (à Drom le dernier dimanche de septembre, aux Conches les lundis de Pâques et de Pentecôte), Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.

Le club de l'**Age d'Or** se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30

SERVICES

- **Horloge du clocher** : contacter Yves Guillemot
- **Poids public** : contacter Bernard Larruat
- **Horaires déchetteries** :

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
SIMANDRE	14 H/17 H	14 H/18 H		9 H/12 H et 14 H/17 H
TREFFORT	14 H/17 H	9 H/12 H et 14 H/18 H	12 H/15 H	9 H/12 H et 14 H/18 H

Téléphone : 06.16.34.14.23

- **Assistantes maternelles** :
 - ◆ Evelyn Aviet ☎ (voir mairie)
 - ◆ Susanna Aviet ☎ 04.74.30.62.46
 - ◆ Laurence Cote ☎ (voir mairie)
 - ◆ Aurore Labe ☎ 04.74.30.60.44



- **La Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes :

Lundi/Mardi	Mercredi	Jeudi/Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8H 30-12H 18H-19H	Fermé	8H 30-12H 18H-19H	8H 30-12H 15H-19H	8H30-12H

- **ADMR** (Aide à domicile en milieu rural) : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades.
 - ◆ Aides ménagères, d'auxiliaires de vie, de travailleuses à domicile, et différents services tels que le portage de repas.
 Contact : ☎ 04.74.51.86.77 permanence téléphonique lundi matin , mardi et jeudi toute la journée.
 - ◆ Soins, hygiène Ceyzériat: Contact : ☎ 04.74.25.05.78



- **Caisse d'allocations familiales**

Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24

- ◆ ALLOCAF : ☎ 0820 25 01 10
- ◆ INTERNET : www.ain.caf.fr



- **Don du sang**



*Jasseron : de 8 H à 10 H dans le camion
de collecte Place A. Galland*

*lundi 5 mars
lundi 21 mai
mardi 11 septembre
mardi 4 décembre*

*Villereversure et Simandre à la salle des fêtes
de 8 H à 9 H 30 ou de 11 H à 12 H 30*

*lundi 26 mars
jeudi 14 juin
jeudi 13 septembre*

- **CAUE** (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)

Conseil **gratuit** pour les particuliers à la Maison de l'Habitat, 34 rue Général Delestraint à Bourg.

☎ : 04 74 21 11 31 E-mail : contact@caue-ain.com Site Internet : www.caue-ain.com

SALLE DES FETES : TARIFS ANNEE 2007

	Réunion	1 jour	2 jours
Association de la Communauté de Communes	20 €	37 €	63 €
Particulier de Drom	37 €	89 €	142 €
Autre	56€	144 €	230 €

(Réservation auprès de Jean-Pierre Blondeau ☎ 04.74.30.65.12 à défaut Yves Guillemot ☎ 04.74.30.69.22)

DATES A RETENIR

Janvier

- ♦ Samedi 27 Fondue du Sou des Ecoles

Mars

- ♦ Lundi 19 Commémoration de la FNACA
- ♦ Dimanche 25 Banquet des classes en 2 et en 7
- ♦ Dimanche 25 Passage à l'heure d'été

Avril

- ♦ Samedi 21 Parcours sportif des pompiers à Drom
- ♦ Samedi 21 Cultures en fête à Simandre-sur-Suran
- ♦ Dimanche 22 1^{er} tour de l'élection présidentielle
- ♦ Dimanche 29 14^{ème} bourse d'échange de l'ARCMA

Mai

- ♦ Dimanche 6 2^{ème} tour de l'élection présidentielle
- ♦ Mardi 8 mai Cérémonie au monument

Juin

- ♦ Dimanche 10 1^{er} tour de l'élection législative
- ♦ Dimanche 17 2^{ème} tour de l'élection législative

Septembre

- ♦ Samedi 29 et dimanche 30 Fête de Drom

Octobre

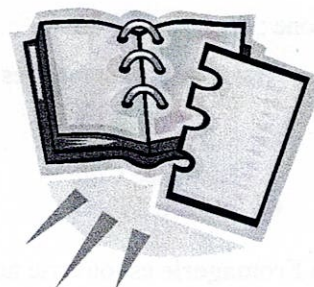
- ♦ Dimanche 28 Passage à l'heure d'hiver

Novembre

- ♦ Dimanche 11 Cérémonie au monument
- ♦ Samedi 24 Saucisson à l'ancienne de Patrimoine

Décembre

- ♦ Dimanche 2 Ste Barbe



ETAT CIVIL

Naissances

Margot AVIET le 04 juillet 2006
Maëly TERRAILLON le 21 octobre 2006



Mariage

Karine BALLARIN et Serge PERELY le 27 mai 2006

Décès



Alex Genin le 24 décembre 2006

ALEX GENIN, PERSONNAGE DISCRET, ELU EFFICACE, TRAVAILLEUR DE L'OMBRE



La nouvelle est tombée brutalement la veille de Noël : Alex Genin venait de s'éteindre à l'hôpital. Avec du temps et malgré des échecs, il avait pourtant déjà plusieurs fois surmonté de graves problèmes de santé, soignant les pires des maux avec de la volonté, de l'aide, de l'amour et de l'amitié.



Orfèvre en ferronnerie et en serrurerie, il avait le souci de la perfection, la passion du travail bien fait, alliance de la tête et des mains. Homme réfléchi, passionné, respectueux, doté de beaucoup d'humour, il était un compagnon fort apprécié mettant ses compétences au service de ses amis et de la collectivité. Après des aides ponctuelles ou plus engagées auprès des associations locales, il s'était investi dans le conseil municipal. Maire-adjoint en charge des bâtiments et de l'assainissement collectif, il était devenu le spécialiste des équipements techniques et de l'efficacité environnementale. Opiniâtre et méticuleux, il ne comptait pas ses heures pour arriver à un rendement optimum de la station d'épuration, ou affiner les réglages de la nouvelle chaufferie. A la table du conseil ou en réunion de chantier, ses avis pertinents et empreints de sagesse recherchaient l'efficacité au bénéfice de l'intérêt général, donnant ainsi tout son sens au titre de «conseiller».

Trop tôt parti, Alex Genin laisse ainsi une famille dans la peine, mais aussi un quartier attristé et une équipe municipale endeuillée.



BUDGET ASSAINISSEMENT 2006

DEPENSES	€	RECETTES	€
Exploitation		Exploitation	
002 Déficit reporté		002 Excédent reporté	3 778
011 Gestion courante	3 400	70 Prestation de services (redevance)	17 500
023 Virement à la section d'investissement	127 227		
65 Charges de gestion	6 900	74 Subventions d'exploitation	133 917
66 Charges financières	8 505	77 Produits exceptionnels	13 843
68 Dotations amortissements	23 006		
TOTAL	169 038	TOTAL	169 038
Investissement		Investissement	
001 Déficit reporté	177 870	021 Virement de la section de fonctionnement	127 227
13 Amortissement des subventions	13 843	10 Apports, dotations et réserves (FCTVA)	60 450
16 Terrain Remboursement d'emprunts et dettes	14 970	13 Subvention d'investissement	3 000
23	7 000	16 Emprunts	
		28 Amortissements des immobilisations	23 006
TOTAL	213 683	TOTAL	213 683

DEPENSES

F O N C T I O N N E M E N T	011 Charges à caractère général Eau, électricité, combustible, fournitures, entretien bâtiments, réseaux et forêts, assurances, fêtes et cérémonies, documentation, affranchissements, télécommunications, impôts et taxes, fournitures scolaires.	38 850
	012 Charges de personnel et frais assimilés	21 000
	014 Atténuation de produits Reversement CCTER	
	022 Dépenses imprévues	2 033
	023 Virement à la section d'investissement <i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i>	71 682
	65 Autres charges de gestion courante Dont : Virement budget assainissement (127 227) Indemnités maire et adjoints (13 200) Participation école Jasseron (850) Subventions (2 144), C.C.A.S (1 200)	166 097
	66 Charges financières Intérêt des emprunts	1 300
	67 Charges exceptionnelles	1 930
	739 Reversements et restitutions	8 370
		Dépenses de l'exercice
	TOTAL DEPENSES	311 262
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit reporté	0
	16 Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	3 008
	21 Immobilisations corporelles Terrains (42 835), poteaux incendie (10 782), éclairage (14 276)	72 093
	23 Immobilisations en cours Cœur de village (67 000) Bâtiments (34 023)	101 023
		TOTAL DEPENSES

RECETTES

F O N C T I O N N E M E N T	70	Produits des services du domaine et ventes diverses Ventes de bois, concessions cimetière	5 701
	73	Impôts et taxes Dont contributions directes (27 938), pylônes électriques (6 024), droits de mutation (14 462)	50 944
	74	Dotations, subventions, participations Dotations de l'Etat, participation autres collectivités, dotation élus locaux.	43 879
	75	Autres produits de gestion courante Location immeubles	18 790
	76	Produits financiers	0
		Recettes de l'exercice	119 314
	002	Excédent antérieur reporté Excédent de fonctionnement reporté de 2005 sur 2006	191 948
	TOTAL RECETTES	311 262	
I N V E S T I S S E M E N T	001	Solde investissement reporté (excédent 2005)	1 190
	10	Dotations, fonds divers et réserves Excédents de fonctionnement capitalisés	1 676
	13	Subvention d'investissement Subventions Europe, Etat, Département (mairie, école, clocher)	80 976
	16	Dépôts et cautionnements reçus	20 600
	21		
	021	Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	71 682
	TOTAL RECETTES	176 124	



GENDARMERIE

La gendarmerie rappelle qu'elle est un service public au service du public et à son écoute en ce qui concerne la sécurité. Vous ne la dérangez en aucune manière en signalant tout fait suspect, même anodin, à toute heure du jour et de la nuit. Pour une meilleure efficacité de leur travail, les gendarmes doivent disposer du maximum de renseignements dans les plus brefs délais : numéros de véhicules, horaires, lieux, directions, signalement de personnes et comportements.

Pendant la période estivale, il est conseillé de lui signaler toute absence prolongée du domicile : les militaires auront ainsi connaissance des maisons temporairement inoccupées ; lors de leurs patrouilles, leur passage pourra être dissuasif et toute anomalie pourra être détectée.

La Gendarmerie informe aussi qu'elle propose toute une variété d'emplois de tous niveaux sous différents statuts : des métiers accessibles depuis 18 ans jusqu'à 36 ans, des contrats de volontariat, entre 18 et 26 ans et des postes de réservistes, pour les volontaires de 16 à 30 ans.

Ces derniers sont appelés à renforcer ponctuellement des unités proches de leur domicile, en fonction de leurs disponibilités (fin de semaine, période de congé pour un travailleur ou un étudiant). Une réserve est en cours de constitution dont l'objectif est de pouvoir disposer de 40 000 femmes et hommes d'ici 2012.

Les brigades de Ceyzériat et de Treffort-Cuisiat sont à votre disposition pour tout renseignement, des premières précisions pouvant aussi être demandées au Maire.



« TIQUE » (BUREAU ET INFORMA)

La bureautique et l'informatique de la mairie sont en cours de changement : ordinateur et copieur d'une nouvelle génération remplaceront les équipements en place, avant que leur obsolescence ne devienne trop pénalisante. Un système de location est mis en place, permettant d'adapter plus facilement le matériel aux évolutions technologiques sans grever le budget investissement et en maîtrisant mieux ce coût.

La ligne téléphonique actuelle est aussi abandonnée au profit d'une liaison A.D.S.L., plus performante. L'école bénéficie de ces améliorations par la même occasion : lors des travaux de réfection de la mairie, en 2003, un fourreau avait été prévu entre les deux locaux : il permettra de supprimer un abonnement internet et de router l'ADSL vers l'école.

ECLAIRAGE PUBLIC

Une cinquantaine de points lumineux éclaire les rues de notre village et, lors des travaux d'aménagement du cœur de village, des modifications ont été réalisées autour de la mairie. Depuis plusieurs années, d'autres tranches de travaux d'enfouissement des lignes et d'amélioration des candélabres ont été projetées. Ces dossiers sont à des stades d'avancement qui n'ont encore pas abouti ; en effet, des contrariétés administratives et juridiques ont occasionné des retards, puis des modifications des priorités et des modalités d'intervention au syndicat départemental d'électricité. Toutefois, une petite partie de ces travaux est toujours espérée et ce dossier est encore d'actualité.

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé d'équiper le poste de commande du village d'un variateur-réducteur de tension. En diminuant l'intensité lumineuse aux heures les plus « désertes » de la nuit, il est attendu une économie de 20 à 25 % sur la consommation, plus un allongement de la durée d'utilisation des ampoules. Ce système devrait être installé courant 2007, pour un coût de 7 152 € T.T.C., dont 4 947 € à charge de la commune avec un retour sur investissement de 7 à 10 ans. En 2006, il a été consommé 20 576 Kwh pour l'éclairage public, pour un montant de 1 557 €.

La directive « Natura 2000 », signée en mai 1992 par le Conseil des ministres de la Communauté Européenne, vise à permettre la conservation de types d'habitats naturels ou d'espèces animales et végétales rares à l'échelle européenne. Après des phases de diagnostic scientifique, puis de concertation sur le terrain avec tous les partenaires concernés, des périmètres ont été déterminés avec un document d'objectifs.



Le Revermont est ainsi concerné par cette mesure puisqu'il présente une richesse patrimoniale reconnue au niveau européen, entre autre pour ses « pelouses sèches à orchidées ». Il s'agit là de prairies créées par défrichage depuis le Moyen-Age et reposant sur un sol pauvre et sec, le karst. Elles présentent ainsi la caractéristique d'avoir développé des espèces végétales plutôt méditerranéennes. Mais ces zones sont maintenant soumises à un embuisonnement de plus en plus dense depuis plusieurs décennies. Sur la base du volontariat, des contrats sont alors proposés pour encourager à ramener les parcelles concernées à un taux d'embuisonnement moindre afin d'aider au maintien des orchidées du Revermont. L'A.T.R./C.P.I.E. s'est vue confier le pilotage de cette procédure par le Préfet de l'Ain (Association touristique de Revermont, centre permanent d'initiatives pour l'environnement).

Sur le site des Conches, plusieurs contrats permettront une prise en charge globale du secteur par les communes de Ramasse et de Drom, mais aussi par l'association des Amis de Notre Dame des Conches et les Mousquetaires du Fusil (société de chasse de Drom). Le premier vient d'être mis en place entre la commune de Drom et l'Etat : des aides nationales et européennes seront attribuées sur une période de cinq années, pour une première zone de 2,34 hectares.

Le chantier a été confié à ADL 01 (Agence de développement local), avec qui la commune collabore régulièrement ; cette structure associative propose des services sans être en concurrence avec les entreprises, en accompagnant du personnel en situation de réinsertion sociale par le travail. Chaque année, plus de 50 personnes bénéficient ainsi de contrats de travail à mi-temps ; 13 000 heures de travail sont alors réalisées en plus d'un accompagnement personnalisé qui prend en compte leurs réalités précaires dans les domaines de la santé, de l'endettement et du logement. Plus de la moitié d'entre elles confortent ensuite leur situation par une sortie vers l'emploi.

Après une phase de concertation, l'aide économique de l'Union européenne est donc employée à la protection de l'environnement tout en participant à la lutte contre l'exclusion : un nouvel exemple de développement durable à l'échelle d'un petit territoire.

DU ROSE PLEIN LES YEUX : POUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Le cancer du sein est une des premières causes de mortalité chez la femme, c'est d'ailleurs le plus fréquent puisque, statistiquement, il en touche une sur dix :

toutes les deux heures, en France, une femme décède du cancer du sein.

Dans l'Ain, 70 femmes décèdent chaque année et un cancer féminin sur quatre est un cancer du sein. Pour cette raison, **toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans bénéficient d'un dépistage gratuit du cancer du sein, tous les deux ans.** En effet, plus un cancer est décelé tôt, plus il est facile à traiter : un dépistage précoce, c'est 93 % de guérison ! Afin de sensibiliser la population à l'importance de ce dépistage systématique, octobre est devenu le mois de mobilisation pour le dépistage du cancer du sein. Le Comité Féminin de l'Ain est alors à l'origine de l'opération *Du rose plein les yeux*, qui consiste à éclairer ou décorer des monuments publics en rose. L'idée étant d'attirer l'attention des femmes et les encourager à se faire dépister.



En 2006, Drom s'est ralliée à ce mouvement : des kakemonos roses ont ainsi été installés sur la mairie pendant tout le mois d'octobre pour rappeler à tous l'importance de la prévention et pour que chaque femme concernée soit incitée à prendre sa santé en main.

DISTINCTION : UNE RECONNAISSANCE NATIONALE POUR DROM

Depuis le Dromadaire N° 14, on a pu suivre l'évolution du projet de la rénovation du presbytère, et l'on pensait ce dossier classé. Mais cette véritable aventure a encore connu un épisode supplémentaire puisque cette réalisation a fait l'objet d'une distinction au niveau national.

En effet, cette opération a été considérée comme un modèle en matière de développement durable.



Le concours « Les Rubans du Développement Durable » est organisé depuis 2003 par Dexia Crédit Local, l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) et le Comité 21* ; il est ouvert à l'ensemble des collectivités territoriales françaises (environ 40 000). Depuis quatre ans, cette opération en a ainsi identifié et valorisé quarante-trois, dont les initiatives exemplaires contribuent au développement durable des territoires : 18 communes, 4 communautés de communes, 5 communautés d'agglomération, 2 métropoles, 9 départements, 2 régions, 2 parcs naturels régionaux et 1 syndicat intercommunal).

L'édition 2006 a ainsi retenu 11 collectivités :

Dix lauréats

Commune de Drom (180 habitants - 01)

Réhabilitation du presbytère en deux logements locatifs sociaux avec chaufferie automatique au bois déchiqueté

Commune du Havre (178 000 habitants - 76)

Le Havre, ville d'avenir, ville durable

Commune de Narbonne (50 000 habitants - 11)

Diagnostic environnemental concerté et planification énergétique

Commune d'Orléans (113 000 habitants - 45)

Devenir éco-acteur et promouvoir la consommation responsable

Commune de Saâles (932 habitants - 67)

Un développement durable ambitieux à l'échelle d'une petite commune

Commune de Viry-Chatillon (30 000 habitants - 91)

L'Agenda 21 de Viry-Chatillon

Communauté urbaine Nantes Métropole (24 communes / 580 000 hab. - 44)

21 chantiers pour le 21^{ème} siècle

Département des Alpes de Haute Provence (140 000 habitants - 04)

La charte de l'accueil partagé des Alpes de Hautes-Provence

Département de l'Essonne (1 150 000 habitants - 91)

Agir ensemble pour une Essonne durable et solidaire

Département des Hauts-de-Seine (1 430 000 habitants - 92)

Sobriété énergétique : de petits gestes pour de grandes économies

Un prix coup de cœur

Commune de Montreuil (100 000 habitants - 93)

La lutte contre le saturnisme à Montreuil

Drom est, à ce jour, la plus petite collectivité distinguée dans cette démarche.

*: le Comité 21 est une structure associative réunissant des entreprises, des collectivités, des associations et des établissements publics pour la « promotion » du développement durable.

Comité 21



Crédit Local

Une délégation du Conseil Municipal de Drom s'est donc rendue à Paris le 30 novembre. Accueillis par M. Jean Michel Bertrand, député, les élus ont d'abord pu assister à une séance de travail de l'Assemblée Nationale, avant de se faire expliquer les rouages de cette institution. L'après-midi, ils étaient conviés à la Sorbonne pour les 17^{èmes} *Rencontres financières des décideurs locaux*, abordant, en autres, l'émergence de nouvelles politiques environnementales locales.

Puis une cérémonie était organisée à l'Assemblée Nationale, sous le haut patronage de Jean-Louis DEBRE, Président de l'Assemblée Nationale, en présence de Eric RAOULT, Vice-Président de l'Assemblée Nationale, de Gérard BAYOL, Président du directoire de Dexia Crédit Local, de Jacques PELISSARD, Président de l'AMF, de Serge GROUARD, député-maire d'Orléans représentant l'AMGVF et de Eric GUILLON, Président du Comité 21.



M. le Maire de Drom s'est alors vu remettre le trophée des mains de Jacques Pelissard, Président des Maires de France (et Député Maire de Lons le Saunier), alors que Jean-Marie PELT, président de l'Institut Européen d'Ecologie et président du jury des Rubans du développement durable 2006, saluait l'implication déterminante des collectivités territoriales dans la prise en compte des grandes priorités de demain pour le respect de la planète.

Pour ce concours, un dossier de 38 pages avait été adressé, en février 2006, au comité organisateur, selon une trame imposée expliquant la mise en œuvre de la démarche, son efficacité dans tous les aspects du développement durable, et complétée de documents d'information (voir, page suivante, le résumé de ce dossier). Les collectivités lauréates bénéficient alors d'un dispositif de valorisation de leur expérience ; un ouvrage à destination des collectivités locales est ainsi publié, détaillant chacune d'entre elles (ce document est disponible à la bibliothèque) ; on peut y lire que, pour la réalisation de Drom, « *le social, l'environnemental et l'économique sont étroitement imbriqués* » et, dans un des articles d'introduction, que « *les petites communes ne sont pas en reste* » avec Drom dont « *la petite école était menacée de disparition* ».

Gageons que ce trophée accroîtra la notoriété de notre collectivité auprès de ses partenaires habituels et futurs et renforcera la crédibilité et la solidité des dossiers qu'elle déposera pour ses projets à venir.

Le jury 2006 était composé de :

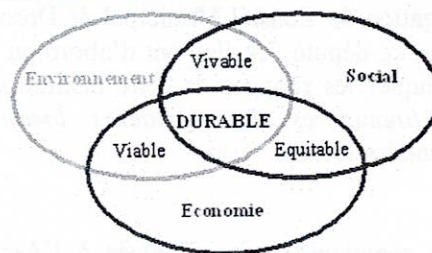
- Jean-Marie PELT, Président de l'Institut Européen d'Ecologie
- Fanny Demassieux, administratrice de programmes, P.N.U.E.
(Programme des Nations Unies pour l'Environnement)
- Eric Flamand, Dexia Crédit Local
- Jean-Pierre Lebrun, Mission développement durable, C.N.F.P.T.
(Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- Valérie Martin, chef adjoint du service communication institutionnelle, ADEME
(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
- Gilles Pennequin, chargé du développement durable à la D.I.A.C.T.
(Direction Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires)
- Ludovic Piron, chef de projet développement durable et environnement, A.M.G.V.F.
(Association des Maires des Grandes Villes de France)
- Anne-Marie Sacquet, directrice générale du Comité 21 *
- Gwénola Stéphan, chargée d'études au département environnement et développement durable, A.M.F.
(Association des Maires de France)

Le « *Développement Durable* » se veut une réponse à la question fondamentale :

Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ?

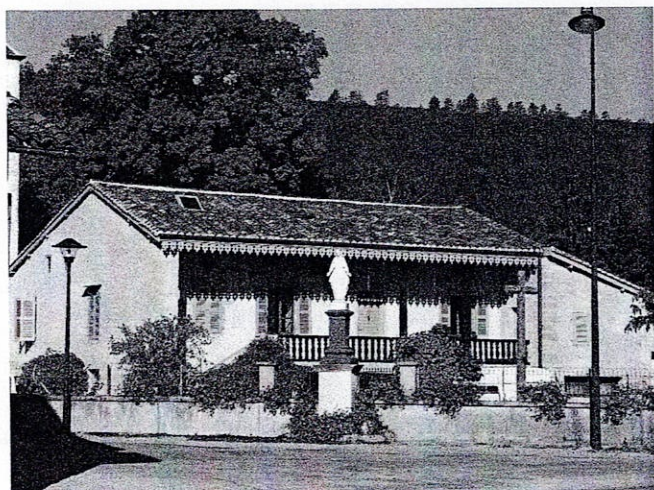
La définition officielle est très claire :

« *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* »



Le montage économique du projet a fait l'objet, non pas d'un, mais de plusieurs dossiers de financements pour s'assurer le concours de tous les partenaires mobilisables dans chaque domaine concerné. Ainsi, pour un coût d'opération de 312 000 € T.T.C., la commune a obtenu des aides pour 109 000 €, et a contracté un emprunt de 160 000 € dont les échéances sont couvertes par les revenus locatifs ; son autofinancement est alors inférieur à 6 000 € après récupération d'une partie de la T.V.A.. De plus, avec le choix d'une énergie renouvelable, la valorisation d'une filière courte locale et l'amélioration de l'indépendance par rapport aux énergies fossiles complètent avantageusement les gains réalisés par les locataires sur le poste chauffage. Par ailleurs, l'activité économique locale a aussi été bénéficiaire : un des logements a été attribué à un jeune agriculteur, nouvellement arrivé sur la commune, reprenneur de parts dans la cession d'une exploitation locale et sociétaire de la coopérative.

Tout d'abord, le projet initial visait, non plus à sauver, mais à conforter et pérenniser l'école du village, premier service public en milieu rural, (et vecteur de mixité et de cohésion sociale) en favorisant l'accueil de familles nouvelles ou le maintien de jeunes dans leur village. Pour cela, la commune avait entamé, depuis 2001, une démarche d'optimisation de ses bâtiments.



Deux logements sociaux ont alors été aménagés dans l'ancien presbytère, avec une exigence affichée tout au long de l'opération : **valoriser ce bâtiment, antérieur au XVIII^{ème} siècle**, et respecter son caractère et son architecture, intérieure comme extérieure.

Les services à la population se sont encore trouvés améliorés par le choix des occupants avec deux sapeurs pompiers (dont une nouvelle recrue) et une assistante maternelle.

En confiant une petite partie du chantier à une association de réinsertion par le travail, la commune a aussi collaboré à son échelle à la lutte contre l'exclusion et au retour dans le monde économique de personnes en charge des services sociaux.

Enfin, le suivi de la chaufferie (surveillance, décendrage) conforte le poste de l'employé communal, récemment créé.

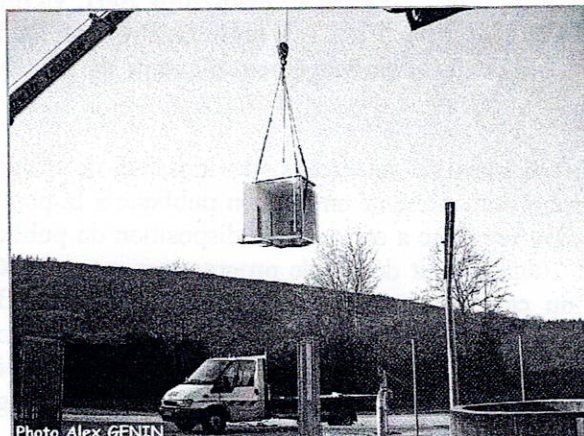
Autre aspect important du développement durable, le souci de l'environnement a aussi été pris en compte dans les décisions des élus avec le choix d'une énergie renouvelable. De plus, la valorisation d'une filière locale courte induit un effet de levier dans l'optimisation du bilan CO₂ (gaz carbonique) : les émissions de gaz à effet de serre sont réduites au minimum avec un poste transports quasi inexistant. Ces décisions s'intègrent dans une logique débutée depuis plusieurs années avec d'autres réalisations d'envergure dans le domaine de la gestion des déchets (tri, collecte et revalorisation) et celui de l'assainissement des eaux usées.

Dans un volet moins connu du développement durable, celui de la **gouvernance**, le projet a d'abord fait l'objet d'une phase diagnostic, associant tous les partenaires techniques compétents. Le résultat est alors le fruit de la **collaboration entre l'expertise des professionnels et les motivations locales des élus**. Il a fait l'objet d'une **communication régulière** sur l'avancée de la réflexion, du projet et des choix, au fil des bulletins municipaux jusqu'à la visite des locaux en fin de travaux, relayée par ailleurs par la presse et les publications d'autres structures, cette réalisation se voulant **valeur d'exemple et incitative**.

ASSAINISSEMENT

Station d'épuration

En service depuis le printemps 2001, la station d'épuration est régulièrement contrôlée par les services du Département. Si son fonctionnement est jugé très satisfaisant en période estivale, il devient difficile en hiver et on constate une baisse de performance de ses résultats. En effet, de par la configuration et la taille de la station, ses prétraitements sont très sensibles au froid. Pour remédier à cette situation, un équipement complémentaire a donc été étudié, qui permettra une régularité de son efficacité. C'est à l'arrivée des effluents que le gel provoquait des perturbations dans le premier élément de la chaîne de traitement : le « dégrilleur ». Désormais, cet équipement, situé en hauteur et à tous les vents, est protégé par un petit local taillé sur mesures.



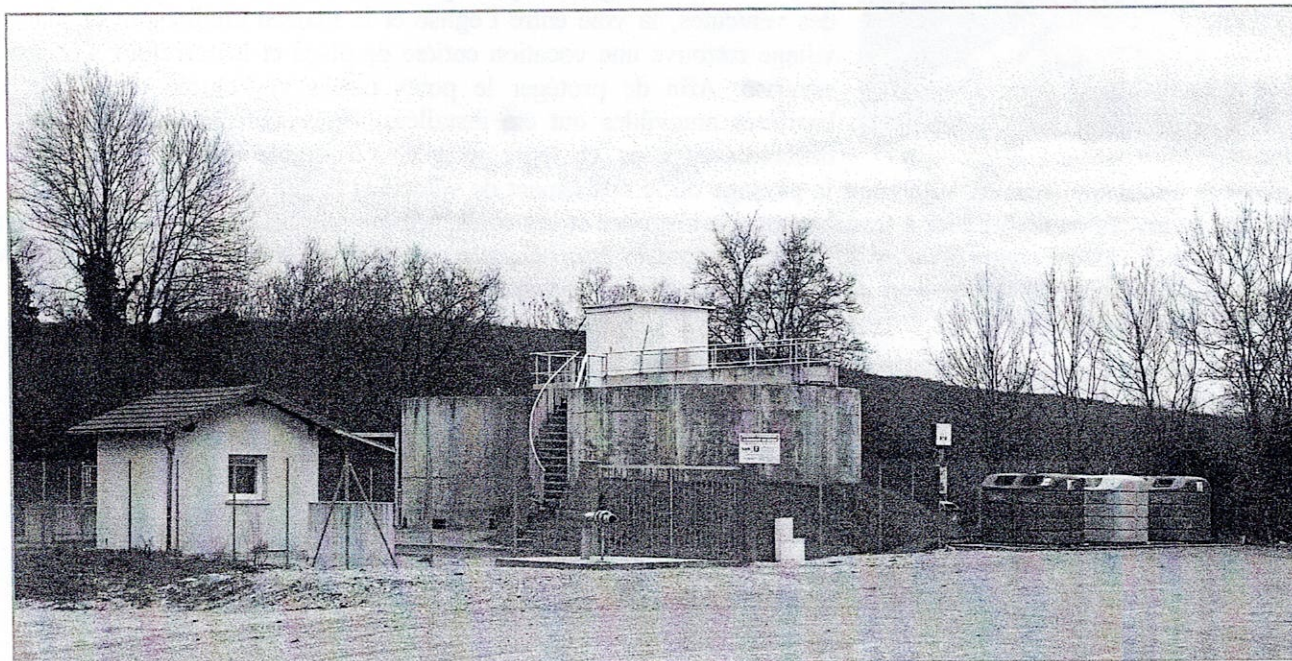
Cette opération se monte à 12 635 € H.T. et des aides ont été accordées par le Département et l'Agence de l'Eau pour un montant de 9 373 €.

Plan de zonage

Document obligatoire dans une commune, le plan de zonage précise le mode d'assainissement préconisé en fonction de chaque secteur de son territoire. Prévue depuis plusieurs années, cette procédure avait été différée pendant la période de réalisation du réseau d'assainissement collectif, puis envisagée en parallèle avec un document d'urbanisme. Cette dernière démarche n'étant plus d'actualité à court terme (voir *Le Dromadaire* N° 17), un plan de zonage seul sera donc élaboré au cours de l'année 2007. Cette procédure, qui se déroulera sur plusieurs mois, sera validée après enquête publique. Son coût est estimé à 8 500 €, dont 3 500 à la charge de la commune après obtention d'aides du département et de l'agence de l'eau.

Collecte et traitement des eaux usées : rappels

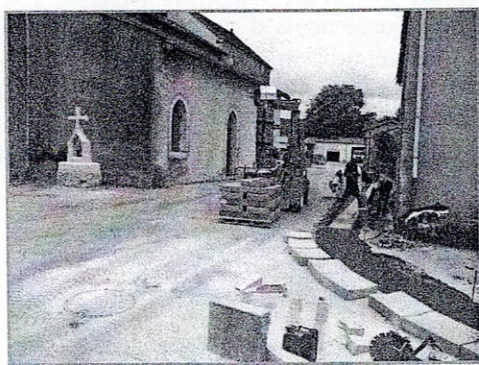
Le réseau de collecte des eaux usées n'est destiné à ne recevoir que les effluents provenant des cuisines, salles de bains et W.C. : en aucun cas il ne doit y être déversé des hydrocarbures (les raccordements d'eaux pluviales sont aussi interdits). De plus, certains déchets indésirables sont retrouvés à la station d'épuration où ils provoquent des gênes dans le circuit de traitement. Ainsi, les préservatifs, les protections féminines et leurs emballages ne doivent pas être jetés dans les cuvettes de W.C. mais dans la poubelle traditionnelle.



Lancé au printemps 2001, victime de tracasseries administratives
(voir *Le Dromadaire* N° 15 de janvier 2004),
le projet d'aménagement du cœur de village vient de connaître une brusque accélération.

Après 36 mois de démarches, des dossiers de demandes de subventions étaient déposés en mars 2004 et un projet global était présenté en réunion publique à la population le 7 avril. Depuis, ce projet est resté consultable en mairie, où un registre a été mis à la disposition du public pour recueillir tout avis, remarque, crainte ou suggestion. Courant 2005, il était décidé de programmer, pour 2006, une partie des travaux d'aménagement de voirie vers la mairie, du carrefour en direction du cimetière. En effet, l'état de la chaussée dans ce secteur nécessitait un minimum d'intervention ; de plus, la totalité des réseaux souterrains venait d'être installée ou rénovée. Ce projet restait donc à affiner en fonction des possibilités financières de la commune. La notification de l'aide de l'Etat, en octobre 2005, apportait des éléments permettant d'envisager un programme équilibré.

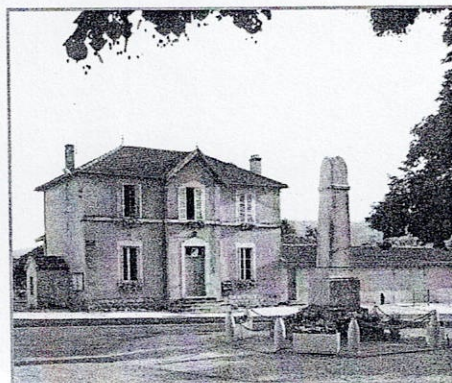
En décembre 2005, le Maire était avisé de la possibilité de bénéficier de reliquats de fonds européens, sous réserve que le projet soit bouclé en juin 2006 (travaux terminés et factures acquittées). Le conseil municipal était alors convoqué le 22 décembre et une course contre la montre s'engageait jusqu'à l'été suivant : recherche d'un maître d'œuvre, détermination précise des travaux à effectuer, choix du périmètre et des « options » ; montage des dossiers, appel d'offres, choix des entreprises, organisation du chantier en fonction de délais impératifs et suivi de l'avancement du dossier Objectif 2 (aide de l'Union européenne) ; la programmation des autres projets devant aussi être modifiée, dans l'attente du plan de financement définitif de ce chantier. En juin 2006, alors que le chantier touchait à sa fin, le cas des tout derniers dossiers encore éligibles aux fonds européens était étudié en commission régionale et celui de la commune de Drom recevait une réponse positive.



Les travaux ont donc concerné la voie communale depuis l'église jusqu'au bout du préau de l'école, et du carrefour de l'église jusqu'au transformateur. La chaussée est maintenant revêtue d'enrobé et délimitée par des caniveaux ; le long des bâtiments est réalisé en émulsion et les entrées de la mairie et de l'école en béton désactivé. Le tout a été mis de niveau et équipé de grilles supplémentaires pour la collecte des eaux pluviales. Le changement principal a consisté à fermer, à la circulation des véhicules, la voie entre l'église et la maison Guillemot : la place du village retrouve une vocation entière de place et le carrefour s'en trouve sécurisé. Afin de protéger le poids public et l'entrée de l'école, des barrières amovibles ont été installées. En visualisant et distinguant les différents espaces et leurs usages, l'ensemble permet maintenant de

canaliser la circulation tout en autorisant le passage ou le croisement de véhicules larges ou longs : il n'y a pas de différence de niveau ou de bordure à franchir entre la chaussée et ses côtés. *Malheureusement, certains conducteurs ne semblent pas l'avoir compris ou ne savent pas maîtriser leur véhicule : ils coupent le carrefour sur les espaces non prévus pour la circulation et sont des dangers pour les piétons qui pourraient se trouver là.*

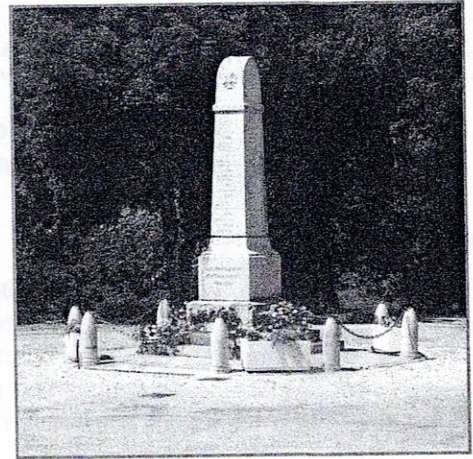
Le programme de voirie de la CCTER (Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont) prévoyait de réaliser en 2007 la route depuis le transformateur jusqu'au cimetière. La même entreprise étant titulaire des deux marchés, une modification a été opérée dans la programmation des travaux communautaires pour obtenir une continuité de réalisation, depuis la mairie jusqu'à la sortie du village.





Après une opération de démolition de son mur d'enceinte par les élus, le monument aux morts a presque retrouvé l'aspect qu'il avait pendant la première moitié de son existence, avec des bacs à fleurs en plus. Fallait-il maintenir ou supprimer les obus ?

Le choix de leur maintien a primé : ils sont le témoin de l'époque de l'érection de monuments aux morts dans tous les villages de France après une période douloureuse mais, au fil des aménagements successifs, beaucoup ont disparus.



Des réservations ont été prévues pour les prochains travaux d'enfouissement de lignes électriques et l'éclairage public a été assorti aux candélabres « sans fil » déjà en place. Les aménagements floraux ont été repensés et les canalisations sont prêtes pour accueillir l'arrosage automatique.

Le Campanile déplacé une fois de plus !

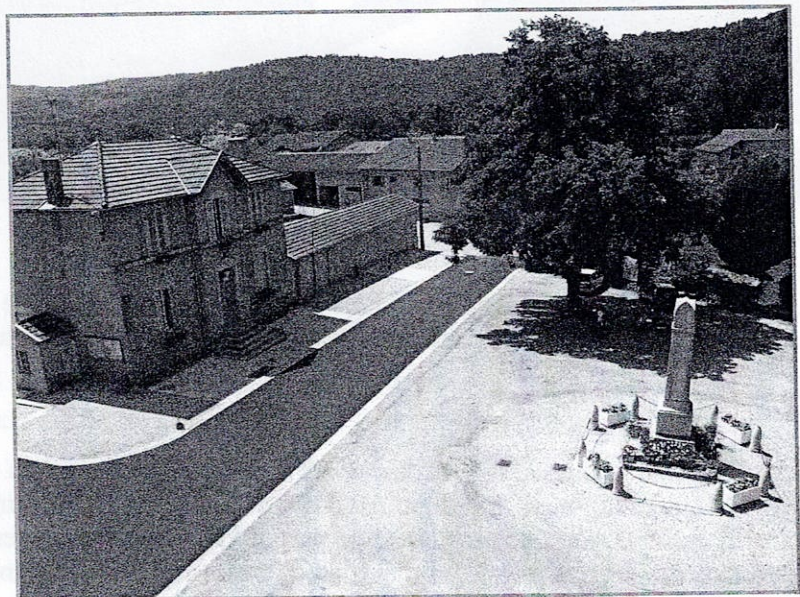
La paroisse de Drom est déjà citée, en 640, sous le vocable de S^{te} Catherine ; une chapelle seigneuriale est probablement érigée avant le XII^{ème} siècle. Surmontée d'un campanile, elle est, semble t'il, détruite en 1793, au moment de la dispersion des biens du clergé et de la destruction des signes religieux (le clocher de l'église est alors rasé). Plusieurs habitants de Drom, apparemment hostiles aux excès antireligieux de la Terreur, rachètent le presbytère à titre privé : peut-être récupèrent-ils aussi le campanile pour le mettre en sûreté, à l'abri de la tourmente révolutionnaire ? Taillé d'une seule pièce, ce monument gothique pourrait être contemporain de la reconstruction du chœur de l'église (1475).



En 1806, le calme revenu, le clocher de l'église est reconstruit. En 1808, le 31 janvier, le presbytère est racheté par la commune à ses quatre propriétaires. On peut imaginer qu'à ce moment, le campanile ressort de l'ombre pour prendre place en face de la porte de l'église Saint Thyrs, sur le mur de clôture. En 1922, le mur disparaît pour la création de la place Docteur Gaillard : il est donc de nouveau déplacé pour être exposé contre l'église, dans le coin Nord Ouest . . . jusqu'à cette année où, profitant des travaux d'aménagement du secteur, il est installé sur la façade Ouest de l'église, côté Sud, où il sera mieux en valeur. Par la même occasion, sa restauration est confiée à une entreprise spécialisée qui lui redonne une nouvelle jeunesse et une nouvelle solidité dans les règles de l'art : c'est reparti pour 600 ans !

Coût

L'ensemble de l'opération réalisée en 2006 a généré un coût de 67 347 € T.T.C. et a bénéficié d'aides du Département (1 636 €), de l'Etat (9 842 €) et de l'Union Européenne, dans le cadre du programme *Objectif 2* (14 059 €). Après restitution du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.), le solde résiduel à charge de la commune devrait être de 32 000 €. A cela, il convient d'ajouter encore la partie éclairage public, inscrite au programme 2004 du syndicat d'électricité, qui se chiffre à 9 769 € T.T.C. Des aides sont attendues du Département et du Syndicat d'électricité pour un montant prévisionnel de 5 664 € et, après le F.C.T.V.A., le montant à charge de la commune devrait être de 2 592 €.

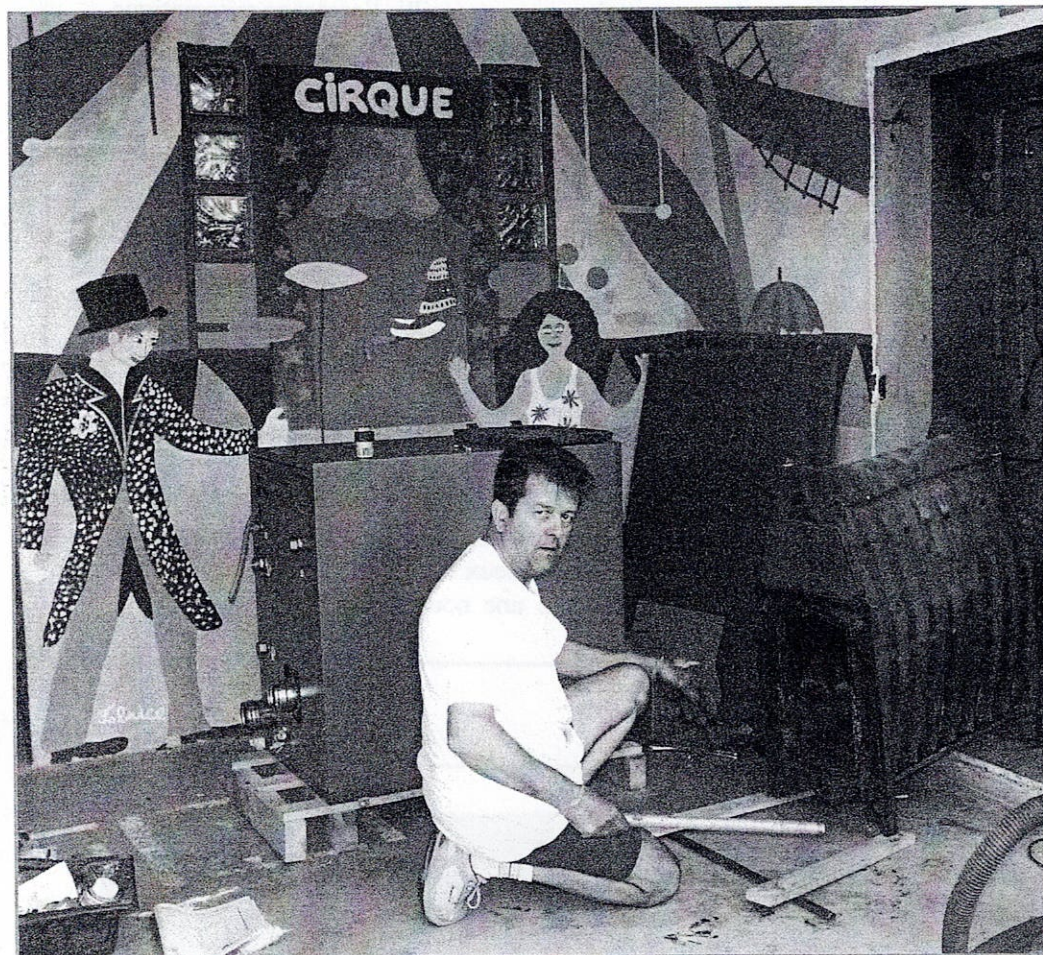


LES BATIMENTS COMMUNAUX

En 2006, plusieurs interventions ont eu lieu sur les bâtiments communaux, et d'autres encore ont été à l'ordre du jour.

Mairie / école

Installée début 1976, la chaudière au fuel a rempli sa fonction pendant trois décennies, mais a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Elle a d'abord donné des signes de faiblesse pendant le cours de l'hiver 2005/2006, puis il s'est avéré que son cas était désespéré : elle était victime d'une fuite dans le foyer. Des interventions quotidiennes lui ont permis de remplir son rôle quelques semaines supplémentaires, le temps de terminer la saison et de permettre à la commune de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'urgence.



Le meilleur compromis a alors été recherché (coûts d'investissement et de fonctionnement, choix de l'énergie et incidences environnementales) et le choix s'est porté sur un chauffage au fuel à basse condensation, permettant une économie sur la consommation et sur la production de G.E.S. (Gaz à Effet de Serre), pour un moindre coût de mise en œuvre (pas de modification du bâtiment) et un investissement supportable.

Son principe consiste à condenser la vapeur des gaz de combustion pour récupérer de l'énergie. Elle consomme donc moins de combustible et produit moins de gaz carbonique et d'oxydes d'azote.

La cuve de fuel a été nettoyée par la même occasion et l'ensemble de cet équipement a été remis aux normes actuelles de sécurité avec l'installation, dans la cour de l'école, d'une vanne de police sur l'alimentation en fuel.

Cette opération se monte à 6 578 € H T. et, avec une économie de 15 à 20 % estimée sur la consommation de fuel par rapport à un modèle « classique », le surcoût de cet investissement devrait s'amortir en cinq ans.

Dans le même bâtiment, des modifications avaient été prévues lors de la deuxième tranche de l'assainissement collectif (2002/2003) avec l'installation d'un tabouret de raccordement et, lors des travaux de réfection du secrétariat, en 2003, avec une modification partielle des évacuations des eaux usées du logement. Une extension de ce réseau interne était en attente en prévision de travaux futurs pour une meilleure gestion des effluents. Suite à un problème de fuite, ces travaux ont finalement été réalisés à l'automne : les évacuations du logement sont désormais totalement déconnectées de celles de l'école, réglant par là même les problèmes d'engorgements parfois rencontrés dans les anciennes canalisations.

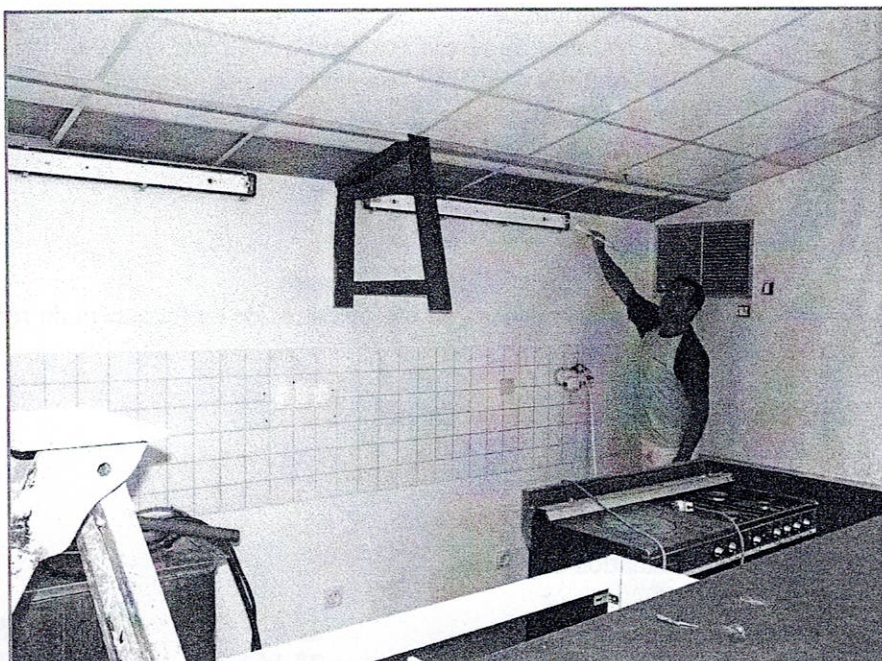
Salle des fêtes

Si le bâtiment date de 1840 (c'était la première école de Drom), il faut attendre 1925 pour la voir utilisée à titre de salle des fêtes (quand l'école -à deux classes- devient école à classe unique). Puis, en 1987/1988, elle est agrandie et améliorée pour prendre la configuration que nous lui connaissons aujourd'hui.

Cela fait ainsi 18 ans qu'elle rend de bons et loyaux services, et qu'elle est même souvent sollicitée. Des travaux de rafraîchissement devenaient alors nécessaires, ainsi qu'une actualisation de ses équipements, les normes de sécurité ayant la particularité d'évoluer très rapidement. Maire-adjoint chargé de sa gestion, Jean-Pierre Blondeau a donc organisé une cure de rajeunissement avec un programme intensif.

Au programme : réfection des plafonds, nettoyage, petites réparations et peinture des boiseries, murs et plafonds ; amélioration des menuiseries (mobilier cuisine et toilettes, hotte, étagères) ; plomberie (changement de l'évier, amélioration des évacuations et de l'arrivée du gaz) ; électricité et éclairage (amélioration et mise aux normes actuelles de sécurité de l'installation) ; chauffage (changement des appareils et de leur programmation ; clapet anti-retour sur ventilation cuisine).

Au total, les gros travaux se chiffrent à 8 881 € H.T. et les travaux de remise aux normes à 6 013 € H.T. ; des aides du département ont été obtenues, qui se montent respectivement à 2 789 € et 2 014 €.



De plus, l'équipement de la salle a aussi été revu avec le changement du frigo, l'installation de barres et de patères dans les toilettes et d'un cendrier extérieur.

Quelques améliorations restent encore à apporter dans le domaine de l'acoustique et de la câblerie pour le cinéma : des interventions techniques sont donc encore à prévoir.

Eglise

Dans la foulée de la rénovation du presbytère, des travaux avaient aussi été envisagés sur la toiture de l'église. Les priorités de la programmation des travaux 2006, ainsi que les incertitudes sur les financements, ont conduit à différer ce chantier. Mais il reste d'actualité avec la réfection de la toiture de la sacristie (et le suivi du reste de la couverture), de l'ensemble de la zinguerie et un traitement de la charpente du clocher.

Hangar communal

Lors de l'acquisition de leur camion, les pompiers avaient apporté à la porte une modification provisoire... qui a duré quelques années ! Mais cette dernière vient, quand même, de retrouver son efficacité d'origine. Suite à la rénovation du presbytère, l'inesthétique de ce local est encore plus remarquée. Son maintien à long terme n'est pas vraiment souhaité mais, dans l'attente de solutions plus définitives pour les besoins techniques de la collectivité, il est envisagé de l'intégrer mieux dans son environnement avec une réfection des façades et une rénovation des menuiseries. La toiture devrait aussi subir une réparation.

LE SYNDICAT DES EAUX AIN SURAN REVERMONT

Comment fonctionne-t-il ?

- une station de pompage à Conflans (3 puits)
- 334 km de canalisations
- 30 réservoirs et 4 surpresseurs

Pour fournir de l'eau potable à 7 783 foyers adhérents, sur 16 communes, et à 5 autres syndicats ou communes [Aromas, Bourg-en-Bresse, Cize, Syndicat de Saint Amour-Coligny, Syndicat Bresse Revermont (vente en gros)].

- un fermier, La Lyonnaise des Eaux, qui s'occupe :
 - du pompage,
 - de la distribution,
 - de l'entretien du réseau (recherche de fuites...),
 - des contrôles qualité (2 fois par mois par commune),
 - de la facturation.
 - des nouveaux branchements

Le syndicat décide et finance :

- le secrétariat
- la sécurité et l'accessibilité des réservoirs
- les travaux d'extension et de renforcement de renforcement du réseau de distribution
- le prix de l'eau.

En 2005, 2 908 071 m³ d'eau ont été pompés.

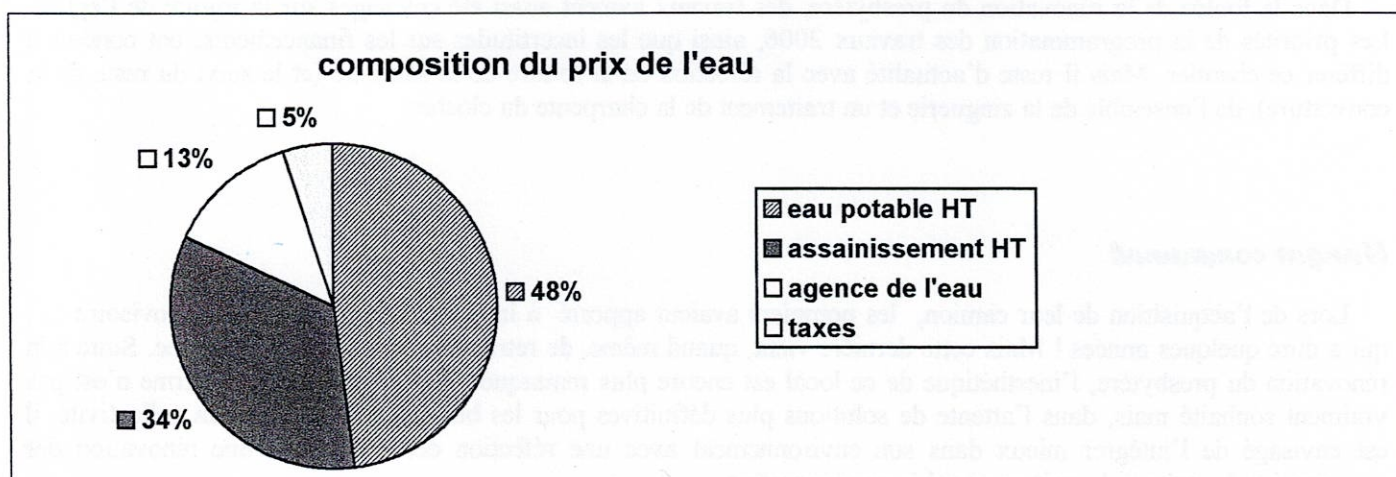
Votre facture (en 2005) :

Pour une consommation de 120 m³

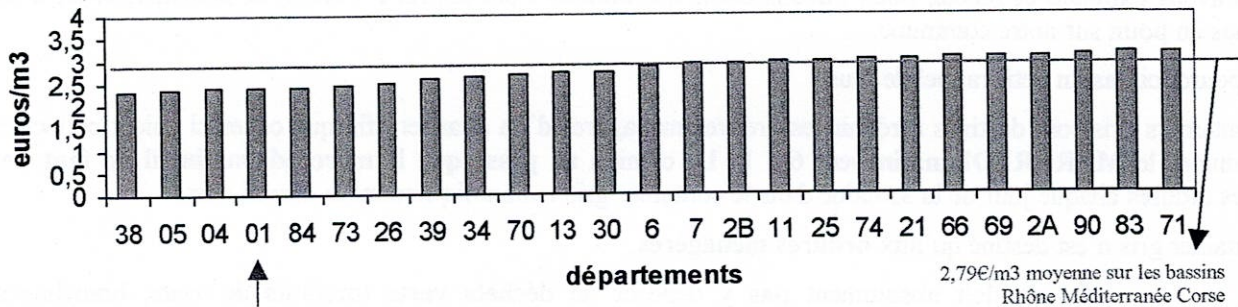
Abonnement HT par an	22 €	pour le Syndicat (part fixe)
	28,14 €	pour la Lyonnaise (compteur)
Prix de l'eau au m ³ HT	0,37 €/m ³	pour la Lyonnaise
	0,353 €/m ³	pour le Syndicat
	0,0571 €/m ³	pour l'Agence de l'Eau
Soit un total de	0,7801 €/m ³ HT	

Les autres montants figurant sur votre facture concernent l'assainissement et pas le Syndicat des Eaux.

Quelques comparaisons :



prix de l'eau par département



Attention ! ce prix intègre : eau potable + assainissement HT + redevance + taxes.

Prix de l'eau en moyenne dans l'Ain : 1,1568 €/m³
(taxes et redevances non incluses) à Drom : 0,723 €/m³

<u>Au litre</u>	0,0011568 €	dans l'Ain
	0,000723 €	à Drom

Nous avons la chance d'avoir une eau de très bonne qualité et une très grande ressource. Ne la gaspillons pas. En 2005 le syndicat a engagé pour environ 800 000 € de travaux pour le renforcement et l'entretien du réseau d'eau. En 2006, la somme est pratiquement aussi élevée et il faut lui ajouter environ 140 000 € pour l'aménagement et la sécurité des réservoirs. Conscients que les infrastructures nécessaires au pompage, stockage et transport de l'eau sont vieillissantes, les membres du syndicat, avec l'aide de la Lyonnaise des Eaux, de bureaux d'études et de la DDA essaient d'en optimiser l'utilisation (notamment en supprimant des réservoirs, en effectuant des bouclages entre les communes ou les hameaux, en recherchant activement les fuites, en rajeunissant le réseau). Ceci afin de minimiser les coûts fixes liés au transport de l'eau et qui se répercutent forcément sur votre facture.

VOIRIE

Les travaux d'aménagement du cœur de village, qui ont concerné, le carrefour entre l'église et la Mairie, ayant été avancés, le programme de travaux de voirie a été modifié en conséquence ; la réfection en enrobé de la deuxième partie de la route du réservoir VC3 (du carrefour Tabouret jusqu'au réservoir) prévue en 2006 a été reportée sur 2007, de même que la partie du cimetière jusqu'au carrefour des Teppes.

La compétence voirie étant du domaine communautaire (prise en charge et suivi des travaux sur les routes goudronnées de notre Commune), les élus de Drom, chargés de transmettre à la CCTER les réparations à effectuer sur les routes communales, font tout leur possible pour faire avancer les programmes proposés par la commission communale. Mais, comme nous sommes inscrits dans un programme communautaire, les travaux subissent son fonctionnement et ses priorités, avec les choix souvent difficiles qui en découlent.

La mise en œuvre de cette compétence a donc modifié la programmation des travaux de voirie. Auparavant, nous fonctionnions avec une enveloppe attribuée à chaque commune en fonction de clés de répartitions (nombre d'habitants, longueur de voirie, potentiel fiscal etc...). Depuis l'année dernière, le fonctionnement se rapproche de ce que nous connaissons pour le syndicat des eaux, c'est-à-dire que les travaux pourront se concentrer sur certaines communes en fonction des priorités. Peut-être devons-nous alors passer plusieurs années sans travaux sur notre commune pour mieux regrouper les moyens lors d'une opération plus importante.

Cependant, le budget annuel voirie consacré à la commune de Drom est resté à un niveau acceptable depuis que nous avons transféré la voirie à la CCTER.

En vertu du nouveau code des marchés, la CCTER a dû consulter pour la maîtrise d'œuvre du marché de travaux de voirie intercommunale ; c'est, pour l'année 2007, le Cabinet Calade'Etude de Thoissey qui a été retenu pour suivre les travaux de voirie sur la CCTER. Auparavant, cette maîtrise d'œuvre était assurée par les services de la DDE.

Le marché de voirie actuel attribué à l'entreprise SACER arrivera à son terme fin 2007.

DU BON USAGE DE NOS CONTAINERS « ORDURES MENAGERES »

Nous l'avons expliqué et répété, nous l'avons écrit, nos enfants l'ont appris à l'école, et pourtant, le tri n'est toujours pas au point sur notre commune...

Alors pourquoi pas un petit rappel de plus !

Les containers gris sont destinés à réunir les ordures ménagères d'un quartier afin que celles-ci soient collectées par un camion, le **MERCREDI matin** vers 6-7 h. Le camion ne passe **que le mercredi matin**, il ne faut pas déposer ses ordures chaque jour de la semaine dans le container gris mais **uniquement le mardi soir**.

Le container gris n'est destiné qu'aux **ordures ménagères**.



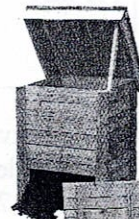
On ne doit absolument **pas** y déposer de **déchets verts** (produits de tonte, branchages, feuilles mortes, bouquets fanés...), **pas de verre** (pots, bouteilles, bocaux...), **pas d'emballages** (paquets de gâteaux, emballages carton, brick de lait ou de jus de fruit, bouteilles en plastique...), **pas de papier** (prospectus, journaux, revues...), **pas de tissu, ferraille, ou plastique** (vieux jouets, roue de vélo, pneu...), **pas de boîte ou bouteille ayant contenu des produits dangereux ou polluants** (pots de peinture, de désherbant, insecticide...).

Pour tous ces produits, vous avez trois solutions :

1°/ les **déchets verts** peuvent être stockés dans un composteur, que vous pouvez commander à la CCTER (renseignez-vous à la mairie).

Ils peuvent aussi être stockés au fond du jardin et devenir un bon engrais naturel pour les années suivantes.

Ils peuvent aussi être emmenés à la déchetterie de Simandre/Suran. (cf. infos pratiques pour les horaires d'ouverture).



2°/ les trois containers du point d'apport volontaire (PAV) situés vers la station d'épuration reçoivent :

- les papiers, journaux, revues, prospectus ⇨ container bleu
- les emballages carton et plastique, bricks, boîtes de conserve ⇨ container gris
- le verre ⇨ container vert.

3°/ pour tous vos déchets autres, dirigez-vous vers la déchetterie de Simandre, le personnel y est compétent et saura vous guider pour recycler intelligemment :

- un vieux vélo deviendra un morceau de carrosserie de voiture,
- une vieille cuvette en plastique deviendra flacon...

Pour ce qui est de vos vieux vêtements, chaussures, sacs, couvertures, pensez aux plus démunis : des collectes permanentes se font par le biais de containers pour différentes associations comme l'association Tremplin (containers à Cezériat et Jasseron), la Croix Rouge (3 rue Henri Dunand à Bourg-en-Bresse), Emmaüs (Servas)...



Vous avez pris le temps de lire ces quelques lignes, alors prenez le temps de vous organiser pour le tri : 3 caisses ou cartons différents au garage pour le tri du PAV, un coin au fond du jardin pour les déchets verts et putrescibles, un autre coin dans le garage pour les déchets à emmener à la déchetterie une fois de temps en temps...

Et alors, un mardi soir, lorsque vous porterez votre sac poubelle dans le container gris, vous serez surpris, il sera bien plus léger !!

Vous vous sentirez un bon éco citoyen, vous aurez œuvré pour votre planète et celle des générations futures, et pour votre portefeuille... car n'oubliez pas que :

*Plus la poubelle est légère,
Moins ça coûte cher... !!!*

IL RESTE ENCORE BEAUCOUP A FAIRE . . .

En moyenne, chaque Français produit chaque année 290 kilos de déchets non revalorisables qui sont le plus souvent éliminés dans un centre d'enfouissement ou par incinération. Si cette habitude continue, conjuguée à l'augmentation de la population, il sera de plus en plus difficile de ne pas se laisser envahir par nos ordures.

A l'horizon 2010, l'objectif est fixé de descendre à 200 kilos par habitant. Dans notre communauté de communes, ce seuil était déjà atteint en 2005 mais 2006 a connu une augmentation de 7,30 % de cette « production ». Des moyens sont pourtant mis à la disposition des usagers (voir plus haut), encore facilités par notre caractère rural. Pourtant, lorsque l'on remarque le nombre et la taille des sacs poubelles déposés le mardi soir, lorsque l'on découvre ce que peuvent contenir les conteneurs à ordures ménagères, on ne peut que constater que les efforts de beaucoup sont annulés par le comportement irresponsable de quelques-uns qui, de plus, alourdissent la facture de chaque usager. En effet, en triant à la source les déchets revalorisables et en les portant, soit au composteur, soit au point d'apport volontaire, soit à la déchetterie, **les déchets « ultimes » peuvent alors ne représenter plus que 40 à 50 kilos annuels par personne** (estimation locale d'après un pesage hebdomadaire effectué sur 52 semaines).

Certains osent encore affirmer que trier et payer est incompatible, mais il est difficilement envisageable d'imaginer une facturation différenciée pour les trieurs, dont la facture serait divisée par deux, et les non-trieurs qui verraient doubler la leur !

NOUVELLE FILIERE POUR LES « DEEE »

Au cours du 1^{er} trimestre 2007, une filière de récupération des « DEEE » sera mise en place dans les déchetteries de la communauté de communes (prononcez « D3E » : Déchet d'Equipements Electriques et Electroniques).

Ces DEEE seront séparés en 4 familles de produits :

- Le gros électroménager froid (réfrigérateurs, congélateurs)
- Le gros électroménager hors froid (cuisinières, lave-linge, etc.)
- Les écrans (télévisions, moniteurs)
- Les petits en mélange (rasoirs électriques, jouets, radios-réveils, téléphones portables, etc.)

Tous ces équipements seront dépollués et recyclés. Alors, d'ici là, ne les jetez plus dans la benne à encombrants/tout venant et stockez-les encore quelques temps !

ORGANOM (SYNDICAT DE TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES)

En 2007, ORGANOM :

- lance un concours pour la maîtrise d'œuvre des installations de tri, de méthanisation et de valorisation des déchets sur le Site de la Tienne (les installations ont été présentées dans le Dromadaire 2006).
- réalise un quai de transfert de déchets à Marsonnas.
- lance les agrandissements des sites de la Tienne (Viriat) et de Vaux (Le Plantay).

PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS

Le 5 janvier 2007, le Conseil Général a validé le scénario multifilières d'ORGANOM avec :

- un accent sur les points suivants :
 - étude qualité et débouchés du compost,
 - valorisation énergétique des déchets à haut pouvoir calorifique (unité de combustion),
 - collecte des toxiques (déchets ménagers spéciaux) pour assurer un compost de qualité.
- et une modification pour permettre :
 - la possibilité de créer de nouveaux centres de stockage de déchets sur des zones,
 - géologiquement favorables,
 - le pouvoir de créer les coopérations interdépartementales.

Les départements limitrophes et les préfectures seront consultés. Le dossier sera mis à l'enquête publique par le Conseil Général. L'enquête publique se fera courant juin 2007 : objectif de validation du nouveau plan en septembre 2007.

Troisième édition consacrée à ce thème, après les déchets, la maîtrise de l'énergie, nous vous invitons à réfléchir à la problématique des transports .

Le secteur des transports est fortement responsable de l'accroissement des dépenses d'énergie en France ainsi que des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Ce secteur a doublé sa consommation d'énergie depuis les années 70 et c'est le secteur routier qui en est le principal responsable : il représente plus de 80 % des consommations d'énergie, tous modes de transport confondus. Par ailleurs, ce secteur est dépendant à 96 % des produits pétroliers.

Cette hausse des consommations de carburant s'explique par :

- **la croissance continue des trafics de voyageurs** et de marchandises, qui résulte non seulement d'une multiplication des déplacements et des échanges, mais également d'un allongement des distances parcourues (l'augmentation de la mobilité urbaine et périurbaine, due à l'extension des villes, explique en partie l'accroissement des trafics de voyageurs).
- **la progression des transports routiers** qui ont le plus profité de l'accroissement général des trafics au détriment d'autres modes pourtant moins consommateurs et moins polluants, les transports ferroviaire ou fluvial notamment. Aujourd'hui, les transports routiers assurent par exemple 80% du trafic intérieur de marchandises et 60% des déplacements de voyageurs.

En effet, dans les années 50, près de 60 % des transports terrestres de marchandises s'effectuaient par le rail ; la part du ferroviaire ne correspondait plus qu'à 22 % des marchandises à la fin des années 90. La diminution de la part de la navigation fluviale intérieure à partir du milieu des années 70 a été tout aussi spectaculaire, cette dernière est passée de 11,2 % en 1954 à 2,7 % en 1998. Cet effondrement des parts du fret ferroviaire et fluvial s'est effectué au profit des transports routiers de marchandises.

Par ailleurs, le commerce extérieur, la situation géographique de la France au carrefour de l'Europe du Nord et du Sud explique la progression du transit routier sur le territoire national.

De plus, dans les années 80, de nombreuses entreprises se sont engagées dans des politiques de réduction des stocks, de production en « juste à temps » nécessitant des approvisionnements rapides et plus fréquents.

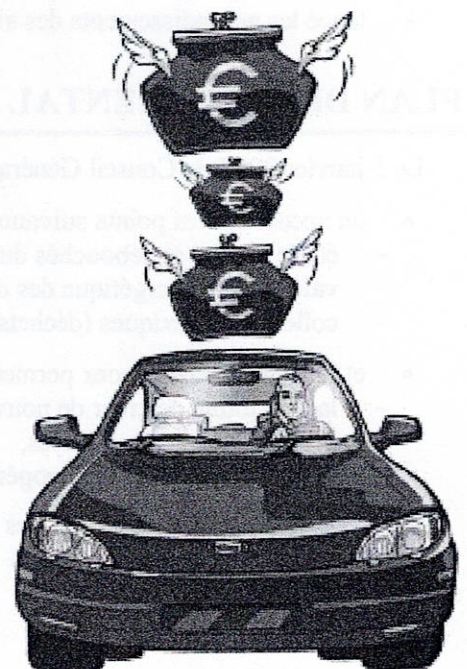
Si le transport routier de marchandises présente l'intérêt de la flexibilité, il induit des coûts élevés (pollution, émissions de CO₂, accroissement des risques d'accident de la route, dégradation des infrastructures publiques...).

Par conséquent, le transport est aujourd'hui le 1^{er} secteur contribuant aux émissions de gaz à effet de serre (24 %). Ses émissions ont augmenté de 1,5 % depuis 1990 (alors que le protocole de Kyoto prévoit une réduction de 5 % des émissions par rapport à 1990).

Afin de pallier à ces inconvénients, plusieurs pistes doivent être envisagées :

- **Agir pour développer des véhicules moins consommateurs et moins polluants (voir pages 24 et 25)**
- **Agir pour contribuer à une organisation durable du système de transport**

Il s'agit de promouvoir une réorganisation des transports afin de parvenir à une réduction des volumes de trafic "transporter moins" ou à une modification de leur répartition modale au profit de modes moins polluants "transporter mieux".



➤ **les transports urbains :**

Pour les **déplacements de personnes**, il s'agit d'inciter les particuliers, les entreprises et les collectivités locales à rationaliser les déplacements et à utiliser les modes alternatifs à la voiture particulières qui incluent l'usage des transports collectifs, écomobilité scolaire, vélo, covoiturage, transport à la demande, etc.).

➤ **les transports de marchandises sur longue distance :** il s'agit par exemple, de promouvoir les **modes alternatifs** aux transports routiers, tels que le transport combiné rail-route ou fluvial-route ou d'examiner les possibilités de **réorganisations logistiques**, dans une optique de réduction des volumes d'échanges. Par ailleurs, en changeant nos comportements, en privilégiant les produits locaux, les produits de saison, nous contribuons à limiter le volume de transport.

- **Agir pour modifier les comportements : une mission essentielle**

Le comportement des particuliers pour leurs déplacements personnels reste un levier majeur pour limiter les transports et limiter leur nocivité.

Il est donc important que chacun d'entre nous modifie ses comportements individuels.

➤ A chaque fois que cela est possible, préférer la marche à pied, le vélo, pratiques par ailleurs excellentes pour la santé.

➤ Préférer, lorsqu'ils existent les transports collectifs

➤ Choisir une voiture performante écologiquement, c'est à dire dont les émissions de CO₂ sont faibles. Pour cela, l'affichage des consommations de carburant et des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) des véhicules neufs (le *car labelling*) obligatoire depuis mai 2006, vous aidera.

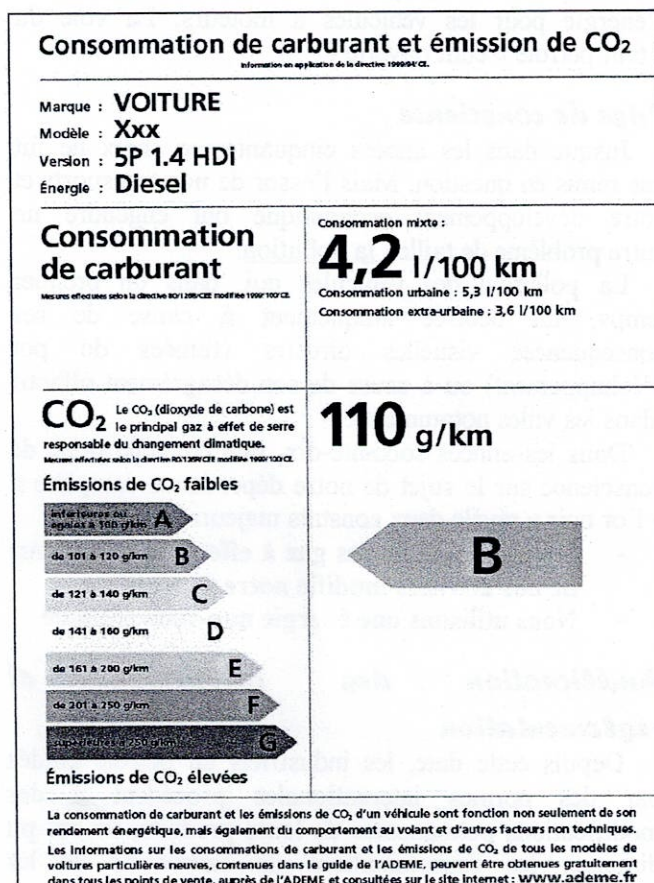
➤ Il convient de s'interroger sur les équipements de confort qui sont généralement gourmands en énergie et en carburant ; par exemple la climatisation, utile quelques semaines seulement dans l'année, accroît sensiblement la consommation. Un pare-brise athermique peut réduire l'inconfort en été et n'entraîne aucune surconsommation.

➤ Adopter une conduite souple et sans à-coups

➤ Eviter de pousser les vitesses : cela permet d'économiser jusqu'à 20 % de carburant.

➤ Entretenir régulièrement son véhicule limite sa consommation : entretenir le moteur, changer le filtre à air, choisir des pneus basse consommation, gonfler correctement ses pneus.

➤ User modérément de la climatisation.



Afin d'encourager les particuliers à acquérir des véhicules plus propres, l'Etat a mis en place un système de « bonus- malus » :

➤ **un crédit d'impôt renforcé pour la voiture propre :** Les véhicules hybride, GPL et GNV bénéficieront d'un crédit d'impôt de 2000 €.

➤ **une taxe CO₂ pour les véhicules les plus polluants :** Une taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises) est mise en place à compter du 1^{er} juillet 2006 au profit de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Celle-ci s'élève à 2 € par nombre de grammes supplémentaires entre 200 et 250 g/km et 4 € par nombre de grammes au delà de 250 g/km.

Histoire

Le choix et le stockage de l'énergie nécessaires à faire avancer un véhicule sont des problèmes auxquels se sont heurtés les constructeurs depuis les toutes premières inventions de véhicules de transport.

En effet, à la fin du 18^{ème} siècle, lorsque les premiers inventeurs se sont penchés sur le véhicule à moteur, ils ont essayé plusieurs sources de carburants à leur portée: la vapeur, l'huile, la poussière de charbon pulvérisée, l'électricité, le gaz, etc...la principale difficulté de l'époque étant de stocker dans le véhicule assez d'énergie pour obtenir une autonomie conséquente.

Rapidement, le pétrole, de par sa très grande densité énergétique, sa facilité de stockage et son faible coût de fabrication, s'est imposé comme l'unique source d'énergie pour les véhicules à moteurs. La voie du « tout pétrole » était ouverte !

Prise de conscience

Jusque dans les années cinquante, ce choix ne fut pas remis en question. Mais l'essor de nos transports et notre développement économique ont engendré un autre problème de taille : la pollution.

La pollution des véhicules qui, dans un premier temps, fut décelée uniquement à cause de ses conséquences visuelles directes (fumées du pot d'échappement) ou à cause de son désagrément olfactif (dans les villes notamment).

Dans les années soixante-dix, une nouvelle prise de conscience sur le sujet de notre dépendance complète à « l'or noir » révèle deux constats majeurs :

- L'augmentation des gaz à effets de serre issus de nos activités modifie notre écosystème.
- Nous utilisons une énergie non-renouvelable.

Amélioration des carburants et réglementation

Depuis cette date, les industriels du pétrole guidés par des normes internationales procèdent à des modifications permanentes de leurs produits, ils ont pu diminuer les consommations de carburants en les améliorant (augmentation de l'indice d'octane).

Mais, pour faire face à une demande sans cesse grandissante d'énergie fossile, il devient nécessaire d'optimiser l'ensemble des technologies.

Aussi, depuis quelques années, une action des pétroliers vise à effectuer de nouvelles formulations des carburants issus du pétrole *pour s'appliquer directement au parc existant* (gazole, essence) sans modifications majeures, en vue d'une réduction des émissions.

Dans cette technique trois types de solutions se distinguent :

- les carburants reformulés (plus purs, donc plus performants).
- les carburants dits de synthèse sous forme liquide (qui peuvent être obtenus à partir du gaz naturel, du charbon ou de la biomasse).
- les carburants additivés (dans cette catégorie entrent les biocarburants comme le diester, l'éthanol, le biogaz et les émulsions eau-gazole EEG).

Les constructeurs, de leur côté, ont vu apparaître de nouvelles normes sous la forme des normes Euro (voir tableau).

Ils arrivent, grâce aux progrès de l'électronique, de la catalyse et des moyens de production en grande série, à réduire eux aussi les émissions de polluants de leurs moteurs.

La législation européenne est de plus en plus sévère sur les rejets des moteurs Diesel. Les normes d'émissions « euro » se succèdent. La mise en œuvre se fait dans des délais légèrement décalés pour les moteurs Diesel et essence.

La norme réglemente les rejets d'oxyde d'azote (NOx), de Monoxyde de carbone (CO), d'Hydrocarbure pour les véhicules essence et de Particules pour les véhicules Diesel.

Limites d'émissions UE pour les Véhicules Particuliers - en g/km

Classe	Normes	Année	CO	HC	HC+NOx	NOx	PARTICULES
Diesel							
M1	Euro 1	1992	2,72	-	0,97	-	0,14
	Euro 2 - IDI	1996	1,0	-	0,7	-	0,08
	Euro 2 - DI	1999	1,0	-	0,9	-	0,1
	Euro 3	01/2000	0,64	-	0,56	0,5	0,05
	Euro 4	01/2005	0,5	-	0,3	0,25	0,025
Elaboration par CE pour mi-2005	Euro 5	01/2010	0,5	-	0,25	0,2	0,005
Essence							
M1	Euro 1	1992	2,72	-	0,97	-	-
	Euro 2	1996	2,2	-	0,5	-	-
	Euro 3	01/2000	2,3	0,2	-	0,15	-
	Euro 4	01/2005	1,0	0,1	-	0,08	-
Elaboration par CE pour mi-2005	Euro 5	01/2010	1,0	0,075	-	0,06	0,005*

Note : dès 2000, suppression dans le cycle d'essai des 40 premières secondes de mise en température moteur

Diversification énergétique

Si les actions sur le parc existant permettent de réduire les émissions polluantes (les transports représentent ¼ des émissions à effets de serre), il convient cependant, dans un souci de protection de l'environnement, de diversification énergétique et de réduction de gaz à effet de serre de faire appel à de nouvelles technologies.

- **Le Gaz Naturel Véhicules (GNV)** composé essentiellement de gaz méthane : c'est le biogaz produit par un processus de fermentation anaérobie (en absence d'air) des matières organiques animales ou végétales.

- **Le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)** composé principalement d'un mélange de propane et de butane. Provenance pour 50% du raffinage du pétrole et 50% des champs de gaz naturel.

- **Les biocarburants :**

✓ **Le Diester** constitué d'un mélange d'esters d'huiles végétales et de gazole, utilisé dans les moteurs Diesel. Les proportions du mélange sont variables. Actuellement, ce sont environ 1% d'huiles végétales qui sont incorporées dans le gazole à la pompe. En Europe, ces huiles végétales proviennent du colza et du tournesol.

✓ **L'éthanol** produit par fermentation du blé, de la betterave mais aussi par la fermentation de tous autres végétaux. Utilisation possible dans les véhicules à moteurs essence avec des modifications qui sont actuellement en cours de développement.

✓ **L'E.85** composé de 85 % d'éthanol, d'où son nom, et de 15 % d'essence. L'Etat a enfin donné son accord, en juin 2006, à l'expérimentation de ce nouveau carburant vert d'origine agricole. Permettant une diminution des gaz à effets de serre et une moindre dépendance à l'égard des pétroliers, ce carburant s'utilise dans des moteurs à essence spécifiques, ce qui entraîne un renouvellement de notre parc de véhicules qui est constitué majoritairement de véhicules Diesel.

✓ **La EEG (Emulsion d'Eau dans le Gazole) :** ce principe vise à introduire une émulsion d'eau dans le gazole afin de réduire les émissions de particules et les émissions de NOx. Ce dispositif ne convient pas aux motorisations anciennes (avant Euro -1) et doit être validé par les constructeurs afin de vérifier que son utilisation soit sans danger pour la longévité des moteurs.

- **La motorisation hybride** (moteur thermique + moteur électrique) : véhicule qui combine les avantages du moteur thermique (autonomie) et ceux du moteur électrique (pas de rejets toxiques).

- **La motorisation électrique** (problème surtout lié à l'autonomie et au temps de recharge)

- **La motorisation expérimentale :**

✓ **Motorisation par pile à combustible** (réaction entre l'hydrogène et l'oxygène) : l'hydrogène est « énergétiquement » coûteux à produire car il n'existe pas à l'état naturel sur la terre.

✓ **Moteur Pantome ou réacteur Pantome** (du nom de son inventeur). Fonctionnement basé sur la récupération des calories du système d'échappement.

✓ **Moteur magnétique.**

✓ **Moteur à air comprimé.**

✓ **Moteur à énergie solaire.**

Renouvellement du parc automobile

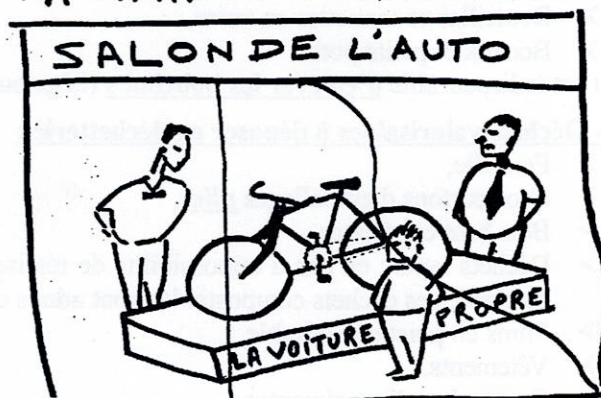
La recherche sur les énergies propres du futur part dans des directions différentes selon les constructeurs.

Cette recherche passe, bien-sûr, par un renouvellement du parc automobile pour les applications les plus innovantes.

Mais il faut aussi intégrer le fait que, quelle que soit la solution utilisée, l'automobile engendrera toujours une diminution de nos ressources naturelles et une pollution lors de la transformation des matières qui la composent ; ne serait-ce que pour sa construction tout d'abord et ensuite pour sa destruction. En effet, 300 000 litres d'eau sont nécessaires pour construire une automobile et elle nécessite 20 fois plus de matières premières que son propre poids !

L'environnement lié à l'automobile est aussi à prendre en compte : les autoroutes, les rocade, les infrastructures de parking, les stations-service, le transport du carburant et les usines qui produisent les automobiles.

LA VRAIE VOITURE PROPRE



REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

1 - QUELQUES DEFINITIONS

Ordures Ménagères (OM) : déchets issus de la vie quotidienne d'un ménage.

Collecte : action de regrouper. La collecte des ordures ménagères consiste à ramasser les déchets résiduels issus de la vie quotidienne des ménages ne pouvant être recyclés.

Valorisation : exploitation des déchets collectés soit pour produire de l'énergie (chaleur, électricité, gaz), soit de la matière nouvelle (compost) soit des nouvelles matières réutilisables (ferraille, cartons, granulés de plastiques etc.).

Recyclage : valorisation des déchets issus du tri de la collecte sélective en apport volontaire ou en déchetterie, afin de les réintroduire dans un cycle de production et de leur donner une seconde vie (cf. notion de matériaux secondaires).

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : déchets ne pouvant faire l'objet d'aucun recyclage.

Points d'Apport Volontaire (PAV) : collecte sélective en apport volontaire pour le verre, le papier et les emballages ménagers.

Déchetteries : la CCTER (Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont) exploite une déchetterie à TREFFORT-CUISIAT (lieudit Lucinges) et une autre à SIMANDRE-sur-SURAN.

Décharge de classes 3 : réservée aux dépôts de déchets inertes.

La loi oblige les communes à effectuer la collecte et le traitement des déchets ménagers ou assimilés déposés par les particuliers. Les communes membres de la CCTER ont délégué leur compétence « collecte et traitement » à la communauté.

La CCTER a délégué le traitement des OMR à ORGANOM : Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés.

2 - CLASSIFICATION DES DECHETS MENAGERS

2.1 - Déchets recyclables à trier et à déposer dans les PAV :

Les emballages ménagers :

- Flaconnages plastiques : bouteilles d'eau minérale, de soda, de jus de fruits, de lait, flacons de salle de bains, de produits d'entretien, de lessive, bouteilles d'huile alimentaire, de vinaigrette et mayonnaise, de ketchup...
- Briques alimentaires et cartonnets d'emballages
- Emballages métalliques : désodorisants, déodorants, mousses à raser, aérosols de produits non toxiques, cannettes en métal, barquettes en aluminium...

Il est indispensable **d'écraser et de compacter les emballages vides** pour optimiser le remplissage des conteneurs.

Le papier :

- Journaux, magazines, prospectus, papiers de bureau, catalogues, annuaires...

Il est indispensable **d'enlever les films plastique** enveloppant les journaux et magazines **et les enveloppes à fenêtre**.

Le verre :

- Bouteilles et cannettes en verre,
- Bocaux et petits pots.

Il est indispensable **d'enlever les bouchons** (liège ou capsule métallique) des bouteilles vides.

2.2 - Déchets valorisables à déposer en déchetterie :

- Ferraille,
- Gros cartons d'emballages *pliés*,
- Bois brut et palettes,
- Déchets verts : en cas d'impossibilité de réaliser chez soi le compostage individuel, notamment par manque de place, ces déchets compostables sont admis en déchetterie,
- Films en plastique étirable,
- Vêtements,
- Cartouches d'imprimantes,
- Déchets ménagers spéciaux (DMS) : peintures, solvants, acides, produits toxiques, produits phytosanitaires, néons, batteries, huiles, piles et accumulateurs, aérosols de produits d'entretien...

2.3 - Déchets non valorisables à déposer en déchetterie :

- Encombrants ménagers,
- Gravats et inertes (à l'exception de produits contenant de l'amiante).

2.4 - Déchets valorisables à composter chez soi :

- Déchets de jardin, fleurs fanées, feuilles mortes, gazons, tailles de haies, déchets de potager,
- Déchets de cuisine : épluchures, restes de repas d'origine végétale, pain, riz, pâtes, légumes, fruits, coquilles d'œufs, marc de café, thé, infusettes,
- Autres déchets : sciure de bois, cendres froides, essuie-tout . . .

La communauté de communes propose aux habitants l'acquisition de composteurs, en kit complet à monter soi-même à prix très intéressant.

2.5 - Déchets à mettre à la collecte hebdomadaire en porte à porte (OMR)

Par définition, sont considérés comme résiduels les déchets n'entrant pas dans les chapitres ci-dessus, et plus spécialement :

- Emballages plastiques non recyclables : barquettes en plastique et polystyrène, petits pots (yaourts, crèmes), sachets, sacs plastiques, pots de fleurs,
- Papiers gras, restes de repas non compostables (os, viandes, poisson) . . .

Ces déchets résiduels sont les seuls ramassés par la collecte hebdomadaire en porte à porte.

3 - DECHETS INDUSTRIELS DES ENTREPRISES, DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

Selon la loi, les Communautés de Communes assurent l'élimination des seules ordures ménagères produites par les ménages. La collecte des déchets d'origine industrielle, commerciale et artisanale n'est pas obligatoirement de leur compétence.

Cependant, les Déchets Industriels Banals (DIB) des professionnels sont acceptés, sous conditions, dans les déchetteries, jusqu'à un **volume hebdomadaire inférieur à 1 100 litres.**

Seuls les déchets recyclables : cartons, ferraille, verre et emballages recyclables sont admis gratuitement, s'ils sont préalablement et correctement triés.

Les autres déchets : bois brut, palettes, encombrants et divers, font l'objet d'une contribution financière couvrant les frais d'élimination, sous la forme de tickets payants vendus au siège de la communauté et en mairie de Simandre/Suran.

Dans tous les cas, les déchets verts des professionnels et les déchets industriels toxiques sont refusés en déchetterie ainsi que tous déchets contaminés.

4 - ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La collecte des OMR s'effectue **une fois par semaine sur les voies publiques** ouvertes à la circulation et accessibles en marche normale aux camions selon les règles du Code de la Route. Le camion de ramassage ne doit pas entrer sur le domaine privé. La collecte concerne, selon les cas, le ramassage des sacs poubelles hermétiquement fermés et/ou de bacs roulants individuels ou collectifs.

Les poubelles doivent être déposées par les riverains, le matin de la collecte ou au plus tôt la veille au soir, afin d'éviter toute éventration par des animaux errants.

Dans les lotissements, un point de regroupement est prévu en bordure de la voie publique et tenue propre.

Si le contenu d'une poubelle est **manifestement non trié,** c'est-à-dire si elle contient des déchets recyclables, elle ne sera pas collectée. Dans ce cas, le prestataire devra apposer par tout moyen efficace, une fiche justifiant le refus de collecte et en informer de suite la collectivité.

Les équipes de collecte doivent veiller à :

- prendre soin des conteneurs et les repositionner à l'identique,
- éviter tout déversement sur la voie publique (poussières, détritiques, jus...),
- collecter uniquement les déchets strictement assimilables aux ordures ménagères résiduelles,
- refuser les déchets ménagers recyclables comme le verre, les cartons, les cagettes, les déchets verts, etc.,
- apposer une fiche indiquant au propriétaire la raison du refus de collecte de sa poubelle.

En conclusion, ce règlement a pour but de réduire la quantité des ordures ménagères résiduelles et donc de permettre la valorisation d'un maximum de déchets pour limiter le coût du service.

L'ensemble des dispositions sus décrites s'applique aux usagers et aux agents de collecte. Tout incident constaté fera l'objet d'un constat écrit.

Le présent règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007, date à laquelle les équipes de collecteurs sont tenues de ne plus ramasser les déchets recyclables non triés par les habitants.

Fait à Treffort-Cuisiat, le 12.09.2006

LE REVERMON'TOUR 01



Jeune Revermontoise de 26 ans, Eloïse Bouilloux adore voyager et découvrir de nouveaux horizons. Mais en s'intéressant aux contrées qu'elle visitait, elle s'est rendu compte que, finalement, elle ne connaissait pas grand chose de sa région natale ! Alors elle s'est mise à collecter des informations qui se sont naturellement mêlées dans son esprit aux souvenirs de ses jeux d'enfance : le **Revermon'tour 01** commençait à naître, jeu de société permettant de découvrir -ou redécouvrir- la partie Ain du Revermont et de ses abords bressans.

Après l'organisation d'une logique du jeu, des premières esquisses sont apparues, puis une période de test, avec des personnes de tous âges, du Revermont et d'ailleurs, pour ajuster le fonds et la forme du jeu.

Son objectif initial n'était pas de commercialiser ce jeu, mais d'en réaliser un prototype de qualité pour sa famille. Eloïse se présente alors en juin au concours départemental du « Printemps des Initiatives ». Lauréat de ce concours, ce jeu commence à faire parler de lui dans la presse, à occasionner des rencontres, à susciter l'intérêt des Revermontois qui souhaitent bien se le procurer pour Noël ! Des parrainages viennent alors soutenir et conforter cette démarche : collectivités locales, associations, entreprises.



Eloïse fait alors protéger le concept du jeu et tente le « Défi jeunes », concours régional, lui aussi couronné de succès : une nouvelle aide financière lui permet de se lancer dans la fabrication.

Après une première présentation officielle en septembre, lors des vingt ans du Musée du Revermont, c'est à Drom que le « Revermon'tour 01 » fait ses premiers pas en Revermont, le 12 novembre 2006 : il est présenté à tous les amateurs intéressés ; certains font le déplacement depuis des communes voisines, ou même de Bourg-en-Bresse, pour le découvrir et plusieurs parties s'engagent.

Le Père Noël s'y intéresse aussi : il ne manque pas d'en déposer un à l'école de Drom, lors de sa visite annuelle !

PRINCIPE DU JEU

Jeu de plateau, le Revermon'tour 01 met en valeur les richesses de notre « pays » par le biais d'une série de 600 questions-réponses portant sur des thèmes divers comme le patrimoine, la nature, les manifestations ou encore les légendes fantastiques. Il s'agit de faire le tour de tous les villages du Revermont en avançant avec un dé et en répondant à ces questions. On peut aussi être amené à piocher une carte « Mys'Terre » (photo, dessin, blason, détail d'un monument, etc.) : il convient alors de deviner quelle commune elle représente.

A partir de 10 ans, pour 2 à 6 joueurs (ou équipes de joueurs).

Le Revermon'tour 01 est proposé pour 48 €.
Contact : 06.81.30.91.99 ou elo80@wanadoo.fr ;
www.eloconcept.blogspot.com



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'utilité de la bibliothèque n'est vraiment pas à démontrer avec encore une augmentation de 29 % du nombre d'emprunteurs en un an. En 2006, 261 lecteurs ont ainsi empruntés 695 documents (soit 36 % de plus qu'en 2005), répartis entre enfants (54 %) et adultes (46 %).

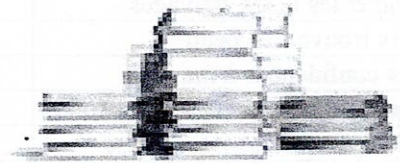
On y trouve des albums pour enfants, des romans pour tous, des bandes dessinées (adultes et enfants), des CDrom et d'autres documents encore dans un choix de plus de mille ouvrages. Une partie d'entre eux est régulièrement renouvelée par la Bibliothèque Départementale de Prêt. Constituant le fonds propre de la bibliothèque de Drom, le reste provient essentiellement de dons. 129 ouvrages supplémentaires, donnés par des particuliers, sont encore venus compléter cette collection en 2006 : que leurs donateurs soient ici remerciés ! Lors d'opération de rangement, de nettoyage, de déménagement, pour vous débarrasser de livres que vous ne souhaitez plus conserver . . . proposez-les d'abord, vous aussi, à la bibliothèque de Drom !

Du côté des bibliothécaires, Monique Didierlaurent et Marie Thérèse Genin assurent gracieusement ce service tous les lundis, de 17 H 30 à 18 H 30. Liliane Blondeau a souhaité ne plus continuer cette fonction : nous pouvons donc la remercier pour ces quelques années de bénévolat au service des lecteurs (tout comme Mesdames Didierlaurent et Genin, bien-sûr !).

Il est alors fait appel à tout volontaire pour conforter l'équipe, au plus pour une heure hebdomadaire. En fonction du nombre de volontaires et de leurs disponibilités, des aménagements peuvent être étudiés dans les horaires pour convenir à tous.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Marie Thérèse Genin au 04 74 30 63 34 . . .

ou à la bibliothèque !



LUEUR D'ESPOIR (LUESPO)

Depuis quelques années déjà, Placide Badi collectait des médicaments qu'il convoyait par ses propres moyens lors de ses déplacements dans son pays natal, la Côte d'Ivoire. En cette fin 2006, afin de donner un nouvel élan à ces actions humanitaires, il décida de créer une association « LUEUR D'ESPOIR ».

Le fil rouge de cette association reste la distribution de médicaments, d'appareils médicaux et chirurgicaux qui, une fois arrivés à destination, sont contrôlés et triés par un médecin avant d'être distribués dans les villages.

Mais les besoins sont grands, dans de nombreux domaines, en conséquence, LUESPO collecte aussi des livres qui, sur place, pourront être consultés dans des locaux prévus à cet effet, gérés par des bénévoles ou prêtés à des écoles. Il s'agit là des projets les plus immédiats. Des envois de conteneurs devraient donc être réalisés deux fois par an.

D'autres actions encore sont envisagées, notamment la distribution d'ordinateurs dans les écoles qui permettrait à une petite échelle, de contribuer à réduire la fracture numérique entre le Nord et le Sud et, plus concrètement, d'aider à l'éducation, qui constitue un véritable enjeu pour le développement du pays.

Si les problèmes d'inégalités ne peuvent être réglés globalement et par la seule force publique, c'est par la multiplication de « petites » actions, de « petites » structures que l'on parviendra à améliorer le sort des plus pauvres.

Luespo reçoit donc divers dons (médicaments, livres, ordinateurs, numéraire...) afin de poursuivre son action.

Contact : luespo@aliceadsl.fr



LE CINEMA RURAL ITINERANT BRESSE REVERMONT

Bilan de la saison 2005-2006 (de septembre 2005 à juillet 2006)	
Les poupées russes	24
Madagascar	36
Million Dollar Baby	21
Mr and Mrs Smith	16
Charlie et la Chocolaterie	75
La guerre des mondes	21
Palais royal	19
Harry Potter et la coupe de feu	30
Joyeux Noël	32
Kirikou et les bêtes sauvages	27
Je vous trouve très beau	51
Petites confidences à ma psy	20
Le nouveau monde	13
Les Bronzés 3 amis pour la vie	31

3^{ème} saison pour le cinéma à Drom :
une légère baisse de fréquentation

416 entrées pour 14 films, un peu moins de fréquentation comme sur l'ensemble du circuit d'ailleurs.

Le choix des films n'a peut-être pas satisfait tout le monde mais n'oubliez pas que vos suggestions, commentaires et idées sont les bienvenus.

De même si vous souhaitez intégrer le groupe de bénévoles qui s'occupe de la projection et du choix des films, veuillez contacter Martine Bonnet.



Tu as projeté le dernier film de l'année,
Une semaine après, tu nous as quittés.
Pour toi, c'était la dernière séance.
Et pour nous, c'est une grande souffrance.
Jamais ne s'inscrira le mot « fin »,
Car tu seras toujours présent, Monsieur Genin.

Les prochains films que nous vous proposons :

12 février 20 h 15 *Prête moi ta main*
5 mars 19 h *Azur et Asmar*
26 mars 20 h 15 *Casino Royal*
18 avril 20 h 15 *Hors de Prix*

... Et les autres dates de l'année

7 mai 15 octobre
28 mai 5 novembre
18 juin 26 novembre
9 juillet 17 décembre
24 septembre



ECOLE

Ce XXI^{ème} siècle avait commencé par une période critique en matière d'effectifs et des craintes légitimes et justifiées sur l'avenir de notre école. Cet épisode inquiétant est derrière nous : la dernière rentrée a encore accueilli 16 élèves, et un 17^{ème} est venu renforcer l'effectif depuis début 2007. De plus, avec la configuration actuelle de la population, les effectifs des prochaines années devraient se maintenir à une quinzaine d'écoliers, hors événement non maîtrisable. Quinze écoles à classe unique fonctionnent encore dans notre département : celle de Drom se situe « en milieu de tableau » en matière d'effectifs.



Ce premier service public en milieu rural se trouve donc en parfaite adéquation avec les préoccupations actuelles où le développement durable doit être un axe prioritaire dans la gestion des collectivités de toutes tailles et des administrations de toutes natures. C'est d'ailleurs lui qui est à l'origine de la distinction obtenue dernièrement par la commune dans ce domaine.

SOU DES ECOLES DE DROM

Le sou des écoles soutient sa classe et une artiste vraiment uniques !

2006 aura été l'aboutissement d'une rencontre riche entre l'artiste locale, Margaret Steel, les enfants de notre école, leurs parents et la mairie.

Margaret Steel a en effet trouvé une source d'inspiration forte auprès des enfants en situation d'écoliers dans la classe unique de notre village ...

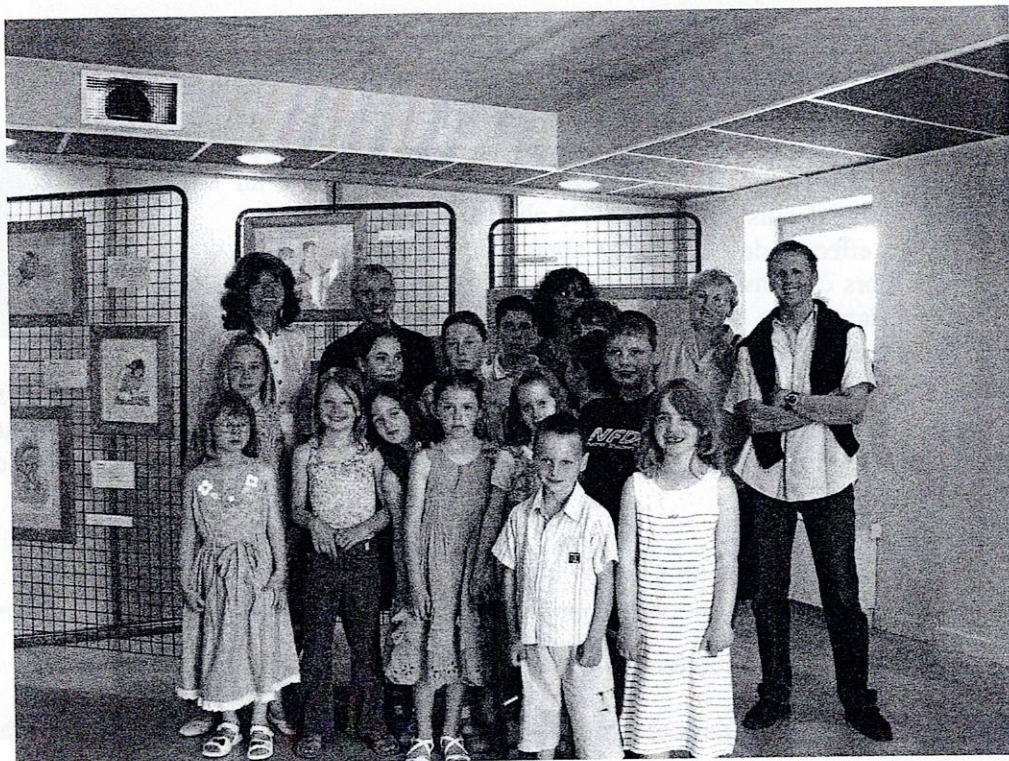
Elle a, bien-sûr, associé les enseignants de la classe unique (MM. Tribolet et Madignier) mais aussi le Sou des écoles.



Le point culminant de cette rencontre aura sans doute été le vernissage du 10 juin dernier à la ferme de Condal (Office du tourisme à Saint Etienne du Bois).

Notre classe unique et ce projet artistique ont permis de rassembler bien au-delà des acteurs eux-mêmes (artiste, enfants, leur maître, Sou des écoles) puisque six enseignants de la classe étaient présents ce 10 juin 2006 mais aussi de nombreux anciens élèves de cette classe encore et toujours unique !

Le Sou des écoles remercie en premier lieu Margaret mais aussi tous les anciens élèves qui, par leur témoignage, le prêt d'anciennes photographies de classe (la plus ancienne datant de 1917) ou leur présence à l'exposition, ont contribué à la réussite de ce projet ... UNIQUE !



La vie du Sou des écoles et les projets pour 2007

Avec le départ de Mathilde en sixième, Michelle Jaillet a quitté le Sou des écoles, Karine Perely la remplace dans la fonction de trésorière de l'association.

Et elle aura du travail puisque dans le cadre du projet d'école : « Drom s'ouvre vers l'extérieur », le Sou des écoles financera en partie le projet classe de mer à Sausset-les-Pins prévu pour le mois d'avril 2007.

Alors bon voyage à nos petits écoliers qui désertent leur classe unique une semaine durant, avec leur maître, pour découvrir le milieu marin.

Espérons qu'ils reviennent avec plein d'idées de reportage pour le Dromignon ...

Et merci à ceux qui nous permettent de soutenir ces projets d'ouverture vers l'extérieur de notre classe unique.



Une artiste cotée

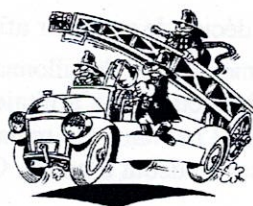
En août 2006, Margaret Steel a participé, au Puy en Velay, au 27^{ème} salon international artistique de Haute Loire. Là, ce sont près de 300 artistes de toute la France, mais aussi de l'étranger (Allemagne, Australie, Brésil, Italie, Pays-Bas et Suisse), qui représentaient les différentes facettes de la création contemporaine. L'art actuel se montrait donc sous toutes ses formes : peinture à l'huile, acrylique, aquarelle, pastel, gravure, sculpture, photographie, tapisserie, pour ne citer que ceux-là.

Parmi les 600 œuvres exposées, les deux tableaux de Margaret Steel ont alors su capter l'attention du jury, puisque l'artiste de Drom fait partie des dix lauréats de ce salon. Les artistes primés feront l'objet d'une exposition à Brioude, en février 2007 : là, Margaret présentera son travail sur les écoliers de Drom.

Rappelons aussi que Margaret, avec son travail sur l'école Drom, était dans les nominés du journal Voix de l'Ain pour le concours « l'homme - ou la femme- de l'année 2006 ».

AMICALE SAPEURS-POMPIERS

Présidente : Martine Vicard
Vice-Présid. : François-Xavier Mocquet
Secrétaire : Jérôme Terrailon
Trésorier : Michel Guillot



SOU DES ECOLES

Présidente : Aline Trunsard
Secrétaire : Ghislaine Blatrix
Trésorière : Karine Perely

CLUB DE L'AGE D'OR

Président : Monique Bonnet
Secrétaire : Denise Corretel
Trésorier : Jean Claude Massard



PATRIMOINE

Président : Alain Borron
Vice-Présid. : Marcel Raffin
Secrétaire : Jean Claude Massard
Trésorière : Martine Bonnet

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M. Thérèse Genin
Secrétaire : Céline Genin
Secrét.-Adj. : Jean Claude Massard
Trésorière : Martine Vicard
Trés.-Adj. : Margaret Steel



COMITE DE FLEURISSEMENT

Présidente : Margaret Steel
Secrétaire : Nicole Fouillet
Trésorière : M. Thérèse Genin

ASSOCIATION REVERMONTAISE POUR LA CONSERVATION DES MECANIKES ANCIENNES

Président : Jean-Luc Lombard
Vice-Présid. : Michel Thercel
Trésorier : André Gallet
Trésorier adj. : Roger Ravoux
Secrétaire : Alain Berry
Secrétaire adj. : Yves Guillemot
Philippe Poncet



CONSCRITS DE DROM ET RAMASSE CLASSES EN 6 ET 1

Automne 2005 la classe 86 décide de se réunir afin d'organiser le banquet des classes.

20 ans auparavant, à la même époque ils sillonnaient les chemins de Drom et Ramasse poussant même jusqu'à Montmerle en tracteur ou en brouette. Ils s'arrêtaient dans les maisons en proposant les brioches et passaient un bon moment de convivialité chez l'habitant ne reniant pas leurs origines de cavets !!! A la suite, il leur incombait d'organiser le banquet des classes en début d'année. Cette tradition s'est malheureusement perdue au fil des années dans notre vallée sèche .

C'est avec ces souvenirs souvent flous mais bien réels qu'à l'aube de leurs 40 ans ils ont souhaité reprendre le flambeau.

Déroulement des opérations : faire la liste des classards en 6 et 1, sans oublier ceux qui sont partis et les nouveaux arrivants, définir une date en tenant compte des festivités des deux communes, choisir le traiteur

C'est ainsi que le 4 mars 2006, à la salle des fêtes de Ramasse, une soixantaine de personnes résidentes ou originaires de nos deux communes ont pu partager ce moment de retrouvailles autour d'une bonne table.



C'est en effet l'Auberge de la Terrasse de Jasseron qui a servi un copieux et délicieux repas composé bien entendu du fameux poulet au Fromage de Clon (plat particulièrement local et spécialement inventé par le chef cuisinier à partir du fromage recréé par la fromagerie de Drom).

Les convives ont passé une agréable journée entre chansons, blagues, danses et échange de souvenirs.

Après la gratinée, c'est sous la neige que les convives ont dû rentrer, les plus téméraires poursuivant jusqu'au bout de la nuit

Après une courte nuit, afin de clore le week-end, la classe 86 avait organisé une matinée crêpes. Deux vieux fourneaux avaient été, pour l'occasion, remis en service. De nombreux habitants de nos deux communes sont venus participer à cette collation.



Outre les entretiens habituels du lavoir et des différents sites du sentier karstique, les membres de l'association Patrimoine se fixent, chaque année, des objectifs de réalisation sur la commune.

En 2006, le sentier reliant la croix de bois, au départ de la maison Granger, a été en partie élagué et, surtout, la base du calvaire situé sur un terrain communal, au niveau de la maison Demaris, a été déplacée de quelques mètres vers le chemin, et s'est retrouvée coiffée d'une croix en pierre récupérée au cimetière. Cela n'a pas été chose facile de remuer des blocs de pierre aussi volumineux et rendus fragiles par le temps ; il a aussi fallu beaucoup d'adresse et de doigté pour y placer une croix très finement sculptée. Cette croix provenait de la tombe de M^{me} et M. Alfred Carrier : nous remercions leurs descendants, nombreux à Drom, d'en avoir fait don.

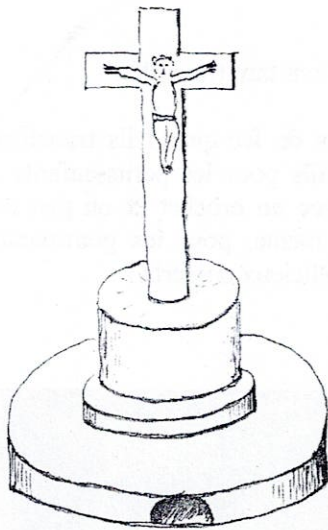


Quelques mots sur l'histoire de ce calvaire

(tirés de la « Notice sur la Commune de Drom » ; Hector Caillat – 1903)

L'auteur précise que cet édifice était un monument funèbre qui daterait du VI^{ème} ou VII^{ème} siècle, destiné à l'inhumation des enfants mort-nés. Chaque année, lors de la fête de l'Ascension, la foule se rendait sur ce lieu en procession. Cette pratique aurait cessé en 1793 ; à la même époque a été démolie la croix sur laquelle était taillée un Christ en relief.

C'est donc avec un retard d'un peu plus de deux siècles que quelques habitants, regroupés en association, ont réhabilité ce site.



Chemin des Fouches



1927. Croix de pierre.

D'après un dessin de Hector Caillat

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

2006, l'année des changements



Depuis 15 ans, Marie-Christine assurait nos séances hebdomadaires avec brio, compétence, bonne humeur et attention apportée à chacune et chacun. Nous lui adressons nos remerciements très sincères pour sa fidélité, son entrain, sa patience pour nos bavardages et nos éclats de rire.

Octobre 2006 a donc vu arriver Annie Bouhot, de Noblens. Nouvelle animatrice, nouvelle méthode, nouvelle énergie, nouveau rythme . . . quel dynamisme ! Et toujours du travail dans la bonne humeur !

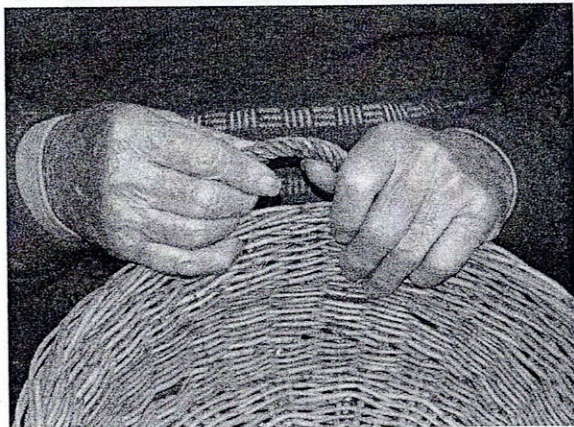
Deuxième changement dans nos habitudes pourtant bien ancrées : la séance du mardi est reportée au mercredi.

De nouveaux visages sont arrivés ; de 11 en 2004/2005, puis 14 en 2005/2006, l'effectif est passé à 19 en 2006/2007.

Si certaines personnes sont intéressées, il est toujours possible de nous rejoindre, même en cours d'année : sachez que la section de Gymnastique Volontaire de Drom sera très heureuse de vous accueillir dans le groupe.

CLUB DE L'AGE D'OR

Les avez-vous remarquées, les mains de nos aînés ?



Avec leurs doigts noueux, malhabiles . . . pour pianoter sur les touches du téléphone ; c'est même « mission impossible » sur le portable

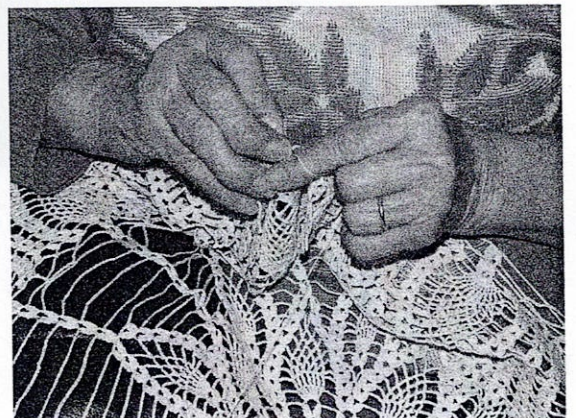
Excusez-les : ils ont tant travaillé !

Pourtant, ils deviennent doigts de fée quand ils transforment des pelotes de laine en beaux pulls pour les petits-enfants ; des brins d'osier en paniers . . . Avec un crochet et un peu de fil, voici un superbe napperon ; et même, pour les gourmands, je connais des mains qui créent de délicieux desserts !

Comme elles aimeraient, ces mains, transmettre leur expérience aux jeunes générations !

Vous qui n'osez pas vous engager dans un ouvrage, venez frapper à notre porte : c'est avec plaisir que nous vous parrainerons.

. . . sans compter les liens d'amitié qui pourraient se tisser.



L'ensemble des membres de l'A.R.C.M.A. remercie toutes les personnes et particulièrement les municipalités de Drom et Meillonas qui nous permettent d'organiser nos diverses manifestations et activités.

Pour sa treizième édition, la bourse d'échanges/exposition n'a pas failli à sa réputation en accueillant un public toujours aussi nombreux, malgré la température hivernale au lever du soleil. Mais cela n'arrête pas les amateurs, c'est toujours l'occasion de sortir leur véhicule les plus divers, le parking qui leur était réservé étant un musée éphémère à lui tout seul. Nous remercions les Pompiers de Drom pour leur participation active à la manifestation, l'amélioration de la circulation ce jour-là n'étant pas une mince tâche.

Cette année, l'exposition avait pour thème la « transmission intégrale ». Du plus petit tracteur -Staub à roues égales- au plus imposant, le Robust, un très large éventail de l'histoire du tracteur à 4 roues motrices était représenté. Il y avait aussi des chenillards agricoles, mais les voitures n'étaient pas oubliées avec des Jeep (Willys, Hotchkiss et Delahaye), 2cv (ou autre transformation), Audi, Lancia, etc. Pour les motos, une intéressante Yamaha à transmission classique par chaîne sur la roue arrière et par moteur hydraulique sur la roue avant. On peut également remercier les Pompiers de Bourg ainsi que l'association La Remise pour leur participation à l'exposition.

L'exposition était complétée par un nombre important de véhicules en tous genres. En particulier, les derniers véhicules restaurés de l'ARCMA : un tracteur Rigaud ainsi qu'un Valor construit à Bourg-en-Bresse et restauré par l'AFPA. Toujours avec l'accent mis sur les marques locales.

La tombola de cette année, qui avait pour premier prix une moto 125 cc Honda CB, fut remportée par un habitant de Treffort-Cuisiat.

La bourse d'échanges, quant à elle, remporte toujours un franc succès avec plus de soixante-dix exposants.

Du côté du local associatif, à Meillonas, les restaurations ont continué bon train : après la restauration du tracteur Rigaud, qui s'est brillamment illustré lors de la fête de Drom en septembre, trois véhicules sont en cours de restauration : un Micromax GF20P à moteur de Peugeot 203, un motoculteur Somua et un moteur à vapeur Brouhot.

Pour l'année 2006, l'A.R.C.M.A. vous donne rendez-vous le 29 avril pour la quatorzième édition de sa bourse d'échanges/exposition, qui aura pour thème cette année : « les véhicules à moteur Citroën ». La date du 26 août a également été retenue pour le 5^{ème} concours de labours à l'ancienne à Meillonas.



.....On : *Le Langage des Fleurs*

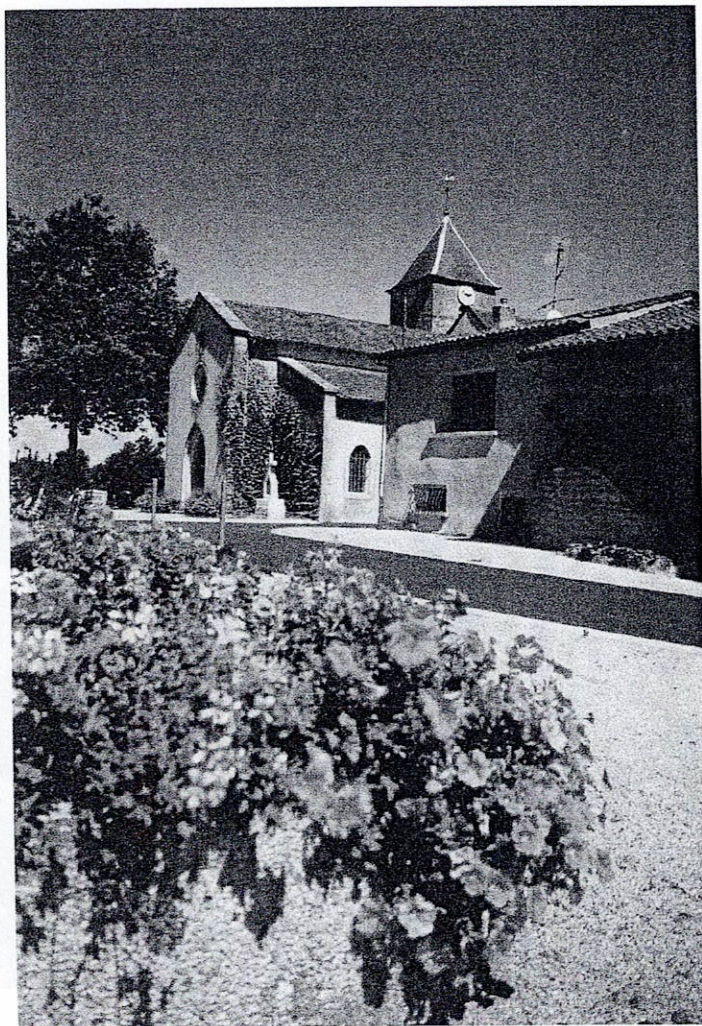
Les fleurs dans le village au printemps et en été : vous les avez remarquées ? Vous les avez admirées ? Eh, oui, elles sont très jolies, elles égayent notre cadre de vie mais, attention ! Là-dedans se cache un message secret, un murmure sublime que seuls les savants et James Bond reconnaissent.

Bientôt, vous allez voir redresser la tête de la pauvre jonquille qui exprime la mélancolie : elle languit d'amour pour vous. Encore pire : presque en même temps, le narcisse arrive, froid, égoïste, criant à haute voix : « Regardez-moi ! ». Quel début pour le fleurissement ! Heureusement, tout de suite après, la tulipe déclare son amour parfait et la jacinthe nous remplit le cœur de joie. Ouf ! Ça va mieux !

Un samedi, vers la fin du mois de mai, les bénévoles du fleurissement sont convoqués à 9 H du matin pour commencer les plantations. Mais, à chaque fois, ils arrivent plutôt vers 9 H 30, voire 10 H. Le raison est simple : des pots d'ageratum (qui signifie retard) envoient leurs chuchotements jusque chez nous : « Prenez encore une tasse de café ! Mais oui, vous avez le temps d'aller acheter du pain ! ». Tandis que le cosmos signifie change, modestie ; et, là encore du retard pendant que la présidente contemple les emplacements qui se bétonnent et renvoie toutes les fleurs.

C'est à ce moment-là que la sauge l'interrompt avec la sagesse digne de son nom et les plantations commencent. Tout va bien jusqu'à ce que nous arrivions aux pétunias. Oh, là ! Le pétunia, c'est l'obstacle. Ça explique la pluie battante qui tombe à chaque fois que le comité plante des fleurs d'été dans le village.

Néanmoins, la fleur la plus abondante, la plus résistante et la plus belle, c'est le géranium :
« Je suis heureux près de vous » !



DENOMINATION DES RUES

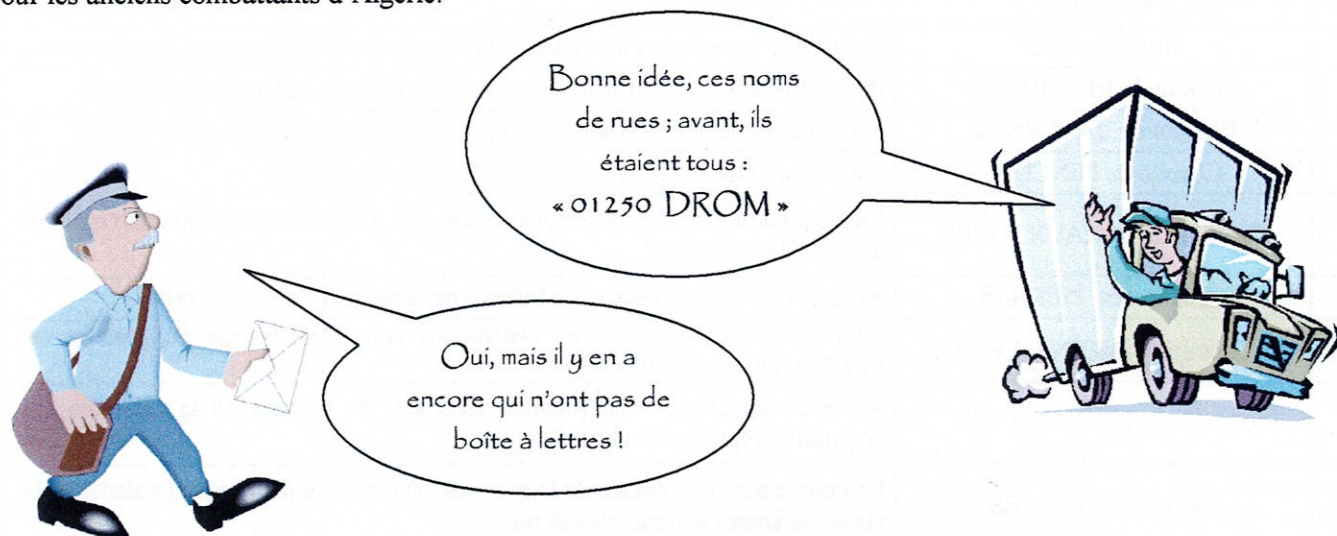
Commencé en décembre 2005, le travail sur la dénomination des rues de Drom a abouti cette année.

La commission créée spécialement pour cette tâche, était composée au départ de 5 membres du Conseil municipal : Isabelle Poncet, Alain Borron, Daniel Brochier, Alex Genin, Yves Guillemot.

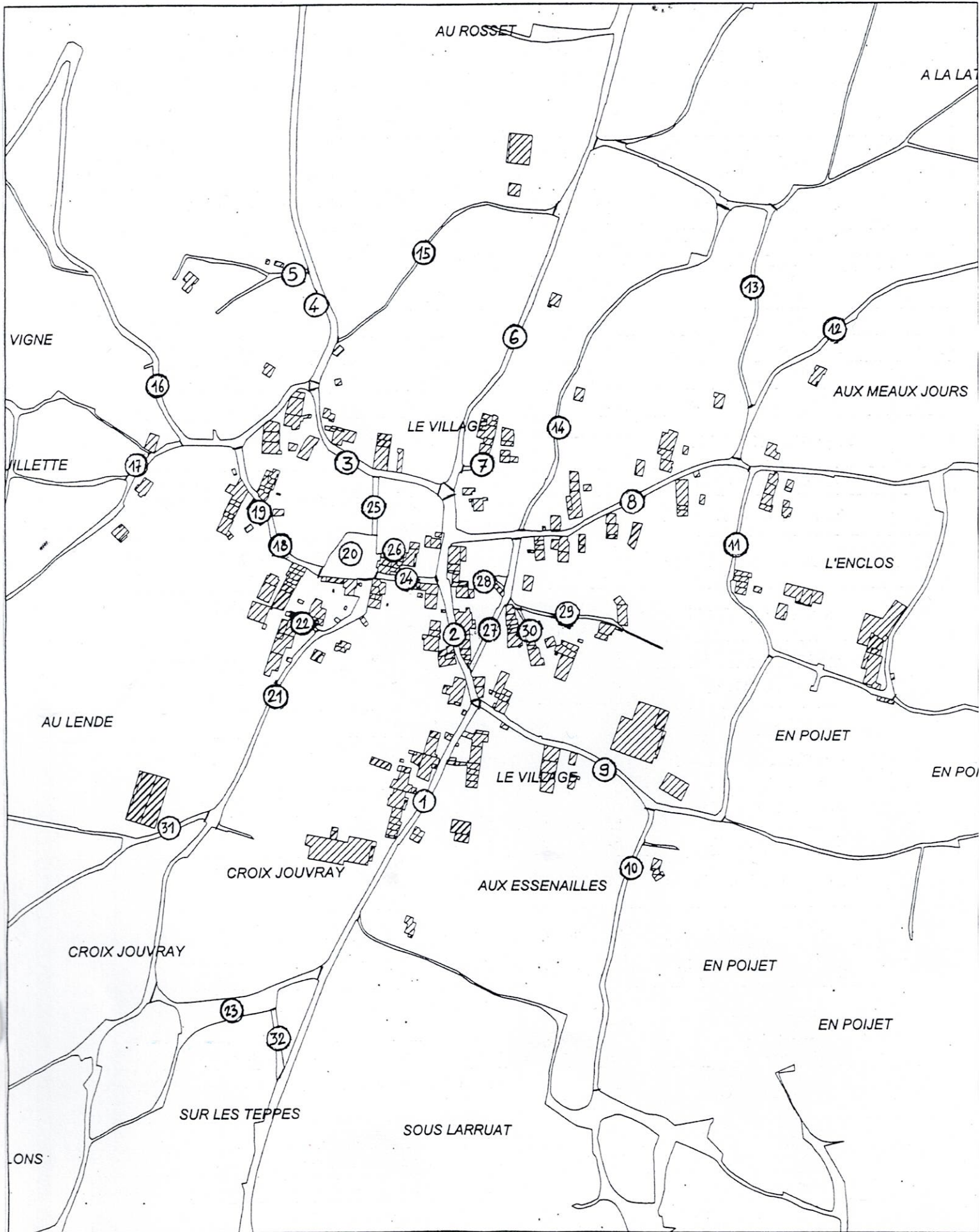
Suite à une volonté d'impliquer la population et après un appel lancé dans le bulletin municipal, la commission s'est vue renforcée de 6 personnes : Nadia Carrier, Michèle Blatrix, Ghislaine Blatrix Béréziat, Marcel Raffin, Serge Perely, Bruno Aviet.

Ces personnes se sont réunies à quatre reprises pour arriver, après validation du Conseil Municipal le 26 octobre 2006, au résultat que nous vous présentons ci-après.

L'inauguration officielle de la « RUE DE LA PAIX » est prévue pour le 19 mars, à l'occasion de la cérémonie pour les anciens combattants d'Algérie.



1	Route du TUNNEL Hippolyte Gouilloux	Hippolyte Gouilloux, Maire de Drom, instigateur du tunnel d'assèchement de la vallée en 1852.
2	Rue de la FRUITIÈRE	Nom commun donné à la coopérative de fromagerie (fruit du lait), bâtiment actuel datant de 1906.
3	Rue du PORT FLEURY	Durant les grandes inondations de 1840 il y avait à Drom 4 ports, d'où partaient les embarcations pour traverser le village.
4	Route des FOURS À CHAUX	Activité découlant du travail de la pierre calcaire, fabrication de chaux à plusieurs endroits, notamment au Col de France.
5	Impasse COMBE VIGNE	Nom de lieu-dit qui s'appuie sur la configuration du terrain (une combe sous les vignes).
6	Route des DOLINES	Doline : effondrement de terrain, typique du sol karstique.
7	Impasse du GARDE CHAMPÊTRE Emile buffet	Garde champêtre communal de 1945 à 1965 qui habitait ce quartier.
8	Rue du CAFÉ	Commerce tenu depuis les années 1920 par la famille Jacquemet, jusqu'en 1984.
9	Chemin du RÉSERVOIR	Réservoirs servant à l'alimentation en eau potable du village jusqu'en 1956.
10	Chemin de JAVERNAZ	Forêt où se trouvent les coupes d'affouage nécessaires aux foyers du village.
11	Chemin de l'ENCLOS	Lieu-dit nommé ainsi en raison de sa forme géométrique.
12	Chemin des MEAUX JOURS	Lieu-dit nommé ainsi vraisemblablement à la suite d'une déformation en patois du nom "la mère jour".
13	Chemin des PIERRES	Nom de lieu-dit non usurpé ! Présence de la roche à fleur de terrain.
14	Chemin de MOINE À VAR	Lieu de passage des moines bénédictins entre l'abbaye de Ségnac et les Conches (Avar signifie en bas).
15	Chemin de la CHARLETTE	Ancienne appellation qui provient sûrement du prénom de la personne qui empruntait régulièrement ce chemin.
16	Montée des VIGNES	La grande activité vinicole de Drom avant l'arrivée du phylloxéra (maladie de la vigne) se situait surtout dans ce secteur.
17	Chemin des CONCHES	Première voie d'accès à la chapelle avant que la route actuelle ne soit construite.
18	Rue du CANAL	Un clin d'œil à notre rivière intermittente et éphémère qui apparaît lors des inondations.
19	Port CAILLAT	Voilà notre deuxième port Sud Ouest.
20	Place Docteur GAILLARD	Ancien Maire de Drom de 1886 à 1917 et Conseiller Général du canton de Ceyzériat.
21	Rue HECTOR CAILLAT	Ancien instuteur de Drom de 1859 à 1884 passionné par les phénomènes karstiques de notre vallée.
22	Impasse des CAVETS	Nom donné aux vigneron du Revermont.
23	Chemin des MONTBÉLIARDES	Clin d'œil à l'activité de l'élevage qui remplaça le travail des vignes dans les années 1880.
24	Rue de la PAIX 11 Nov 1918- 8 Mai 1945- 19 Mars 1962	Hommage aux personnes disparues lors de ces conflits.
25	Chemin des ÉCOLIERS	Clin d'œil à notre école à classe unique construite dans les années 1880.
26	Passage de l'ALAMBIC	Les alambics sont stockés et utilisés dans le hangar communal près de la salle des fêtes.
27	Rue de la FORGE	Témoin de l'activité de plusieurs générations de Grandpierre.
28	Clos du LAVOIR	La création de ce lavoir pas ordinaire et de sa réserve d'eau constituèrent un grand progrès pour les habitants.
29	Descente du CABASSON	Nom commun donné au lavoir de Drom.
30	Impasse sur la FONTAINE	Nom usuel donné à ce quartier depuis très longtemps.
31	Chemin des BOURBOUILLONS	Résurgence, typique du sol karstique, bien visible en période d'inondations.
32	Chemin des CARRIÈRES	En souvenir d'une activité majeure de notre vallée.





Les rubans du
développement
durable

Commune de Drom lauréate 2006

Drom: le presbytère n'a rien perdu de son charme, ni le village de son attrait

Village de 180 habitants, Drom s'appuie sur tous ses leviers pour renforcer son attractivité et développer durablement son territoire, à son échelle. Son presbytère réhabilité en est la synthèse: sa rénovation a permis de proposer deux logements locatifs, dans le but de garantir le maintien de l'école du village et de pérenniser des emplois; une chaufferie collective au bois déchiqueté, qui y a été installée, permet de réduire les impacts environnementaux et de soutenir localement la filière bois; enfin, un chantier a notamment été confié à une association de réinsertion par le travail. Cette expérimentation réussie pourrait bien être reproduite prochainement.

l'Agence Infrat & Développement



Comité 21



Maires
de grandes
villes



Lancés en 2002 à l'initiative de Dexia Crédit Local, en partenariat avec le Comité 21, l'Association des Maires de France et l'Association des Maires de Grandes Villes de France, les **Rubans du développement durable** identifient et valorisent les démarches exemplaires de collectivités locales contribuant à l'ancrage du développement durable dans les territoires.

Le développement durable est au cœur de vos politiques !